

SEPTIÈME ANNÉE

Subvention du Conseil Général

Travailler pour la Corse



Et dans tous les domaines

REVUE de la CORSE

ANCIENNE et MODERNE

Historique, Littéraire et Bibliographique

SOMMAIRE

- RICROS (CHARLES)..... *Les beaux récits de voyages ; en Corse (avec gravures hors texte)*..... 137
- Abbé GAUDIN..... *La Moresque*..... 144
- FONTANA (PAUL)..... *Les Corses et la première intervention française au XVIII^e siècle*..... 149
- Docteur AURENCHE..... *Le cantonnier du col de Verghiu*..... 155
- CURZIU TULLIANU..... *Le Disinganno (Eclaircissement au sujet de la guerre de Corse, suite)*..... 159

BIBLIOGRAPHIE. — Come fù manipolata la morte di Napoleone. — Le massif du Renosu. — Monuments du Moyen âge en Corse. — La biogéographie de la Corse. — Echo touristique de la Corse. — Revues et journaux.

NOUVELLES en quelques lignes : Géographiques, économiques et touristiques.



DIRECTION :

Professeur **A. AMBROSI**, 9, place du Général-Beuret, PARIS (XV^e)

COMPTE POSTAL : Paris 813.42

PUBLICATION HONORÉE DES SUBVENTIONS

du Conseil Général de la Corse, du Syndicat d'Initiative Corse de Marseille, du Comité des Intérêts Corses de Nice, de l'Amicale Corse de Saïgon, du Syndicat d'Initiative de Corte et d'une commune de la Corse.

Ces groupements corses, ainsi qu'un grand nombre d'Amis de la Revue, reconnaissant l'intérêt et l'utilité de cette publication essentiellement régionaliste, ont voulu la soutenir et l'encourager par un concours effectif.

La Revue historique et littéraire, dont la septième année atteste la persévérance, augmentée de ses publications annexes : *La Corse moderne et économique*, n'est pas une entreprise commerciale, mais une œuvre désintéressée, publiée sans but lucratif et que tout Corse doit connaître et soutenir.

Elle est rédigée par une élite de collaborateurs qui en font une publication unique, ne s'adressant pas spécialement à des lettrés, mais à tous ceux qu'intéressent les multiples et passionnantes questions que soulève le passé ancien et récent, comme la situation présente et future de notre beau département insulaire.

UN AN : France, 15 fr.; Etranger, 20 fr. — Le numéro, 3 fr.; Etranger, 3 fr. 50.

Le prix du numéro demandé comme spécimen est déduit du montant de l'abonnement pris ultérieurement pour la même année. Les livraisons sont bimestrielles et l'année court de janvier à décembre. Les numéros précédemment parus dans l'année sont envoyés à tout nouvel abonné.

Pour les années antérieures à 1926, les demandes doivent être adressées à M. A. CLAVEL, 43, rue Saint-Lazare, à Paris (compte postal n° 211.44). La collection des six années parues, prix actuel : France, 50 fr.; Etranger, 60 fr.

Aucun envoi n'est fait contre remboursement. — Le mode de paiement le plus pratique et le plus économique est le versement à notre compte de chèques postaux : Paris 813.42, par mandat, avec talon pour la correspondance. (Seuls frais 0,25 cent., quelle que soit la somme envoyée). Le recouvrement par la poste, quand il est demandé, est augmenté de 1 fr. 50 pour frais.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM.

- ARRIGHI (Paul)**, ancien élève de l'École Normale Supérieure, Professeur agrégé au Lycée Français de Rome, Directeur de *l'Annu Corsu*.
BLANCHARD (Raoul), Docteur ès sciences, Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, Directeur de *l'Institut de Géographie Alpine*.
GARCOPINO (Jérôme), Docteur ès lettres, Professeur à la Sorbonne.
CHAUVET (Paul), Docteur ès lettres, Professeur agrégé au lycée Buffon (Paris).
COURTILLIER (Gaston), Agrégé de l'Université, Professeur de Première au Lycée de Strasbourg, auteur d'ouvrages et d'études sur la Corse.
ENLART (Camillo), Directeur du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
FILIPPI (Louis), Professeur agrégé de l'Université, auteur d'études historiques.
FRANCESCHINI (Emile), auteur d'études historiques sur la Corse.
 R. P. Dom **MARINI (Philippe)**, Bénédictin, historien de la Corse.
MARCAGGI (J.-B.), Historien, Conservateur de la Bibliothèque d'Ajaccio.
MAURY (Eugène), Collaborateur au Service de la Carte géologique de la France.
NATALI (J.-B.), Auteur de *Nos Géorgiques* et autres ouvrages sur la Corse.
PAGANELLI (Dono), Agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie de la Mayenne.
PEYRE (Marius), Professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Dijon.
PICCIONI (Camillo), *Ministre plénipotentiaire*, auteur d'études historiques sur la Corse.
SANTELLI (César), Agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie du Jura.
SANTONI (François), Professeur agrégé de Philosophie au Lycée de Strasbourg.
SERGENT (Edmond), Docteur, Directeur de *l'Institut Pasteur d'Algérie*.
VILLAT (Louis), Agrégé d'histoire et de géographie, Docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon.

REVUE DE LA CORSE

ANCIENNE ET MODERNE

LES BEAUX RÉCITS DE VOYAGES

EN CORSE (1)

Corte. — A midi, nous sommes rendus à Ajaccio; nous déjeunons à l'hôtel Solférino et, à 2 heures, le train nous emporte vers Corte. Les 84 kilomètres du parcours sont très pittoresques. Après avoir contourné la rade, la voie prend continuellement de la hauteur pour atteindre à Vizzavona l'altitude de 1000 mètres. Nous dépassons successivement, dans un décor alpestre, Mezzana, Ucciani, Bocognanu, célèbre dans les annales corses par le souvenir des Bellacoscia, les fameux bandits de la Penticia... Près de ces villages, de superbes châtaigneraies garnissent les pentes. La voie, de plus en plus audacieuse, passe en tranchées, franchit des torrents et, après le pont de la Gravone, s'engage dans le tunnel de Vizzavona, long de 4 kilomètres. A la sortie, nous sommes en pleine forêt de Vizzavona, qui, à cette époque, revêt encore sa parure hivernale. Les hauts pins larice, couronnés de neige, élancent vers le ciel leurs fûts majestueux; des montagnes étincelantes nous environnent: à droite, le Renosu (2350 m.) et quelques seigneurs de moindre importance; à gauche, le mont d'Oro (2400 m.) et le Rotondu (2636 m.).

La forêt garnit les basses pentes et dévale dans une gorge profonde où le Vecchiu, grossi à chaque pas d'importantes cascades, s'enfuit vers Vivario. Un incendie fait rage sur les pentes du mont Muro; il semble m'indiquer la belle route du col de la Sorba, de Ghisoni et du défilé de l'Inzecca que je ne reverrai pas cette année.

Après Vivario, la voie frôle des précipices impressionnants: tunnels et viaducs se succèdent; la nuit, malheureusement, dès avant Venacu, nous dérobe les derniers kilomètres de ce magnifique trajet.

Corte, ceinturé de montagnes, est construit au confluent du Tavignanu et de la Restonica qui roulent leurs eaux torrentueuses sur des lits de galets. Au centre s'élève la citadelle arrogamment perchée en surplomb sur un roc vertical haut

(1) Cf. le n° 39 de la *Revue*.

de trois cents pieds. La vieille ville est fort curieuse avec ses ruelles en escaliers, ses passages voûtés et sa population plus corse que partout ailleurs ; il faut voir encore le cours Paoli, artère principale, gaiement achalandée, la place et la maison Gaffori, la place Paoli, la mairie et la statue du héros corse.

On trouve à Corte de bons hôtels et toutes facilités pour accomplir de nombreuses excursions ; la plus importante, l'ascension du Rotondu, demande huit heures à la montée et six à la descente.

Pour nous, au 13 mars, il ne faut pas songer à disputer les cimes aux hardis mouflons ; en conséquence, nous nous rabattons sur la Santa Regina, qu'il entrainait dans mon premier programme de parcourir à pied si nous avions pu y accéder par le col de Verghiu.

Vers midi, après un confortable déjeuner à l'hôtel Paoli, une rapide Citroën nous emporte vers le col de San Quilicu auquel succède la belle descente qui conduit à Castirla. La route effectuée dans ce village une vrille impressionnante, traverse peu après le Golu au pont du Diable et pénètre dans la Santa Regina, l'un des plus sauvages défilés de la Corse : des failles fantomatiques de plusieurs centaines de mètres s'élèvent à pic au long du torrent, lequel, déchiré de toutes parts par des amoncellements chaotiques de roches, écume et cascade furieusement. L'ensemble est d'une grandeur tragique, et c'est presque avec soulagement que l'on voit finir ce couloir hallucinant auquel succède le plateau de Calacuccia.

Nous sommes maintenant en Niolu, au centre d'un vaste cirque de montagnes : le mont Cardo, le Rotondu, le Tozzu, le Forcelli, le Tafonatu, la Paglia Orba, le Cintu, le plus haut sommet de l'île (2710 m.), le Padru et les monts de Popolasca forment la ronde immense.

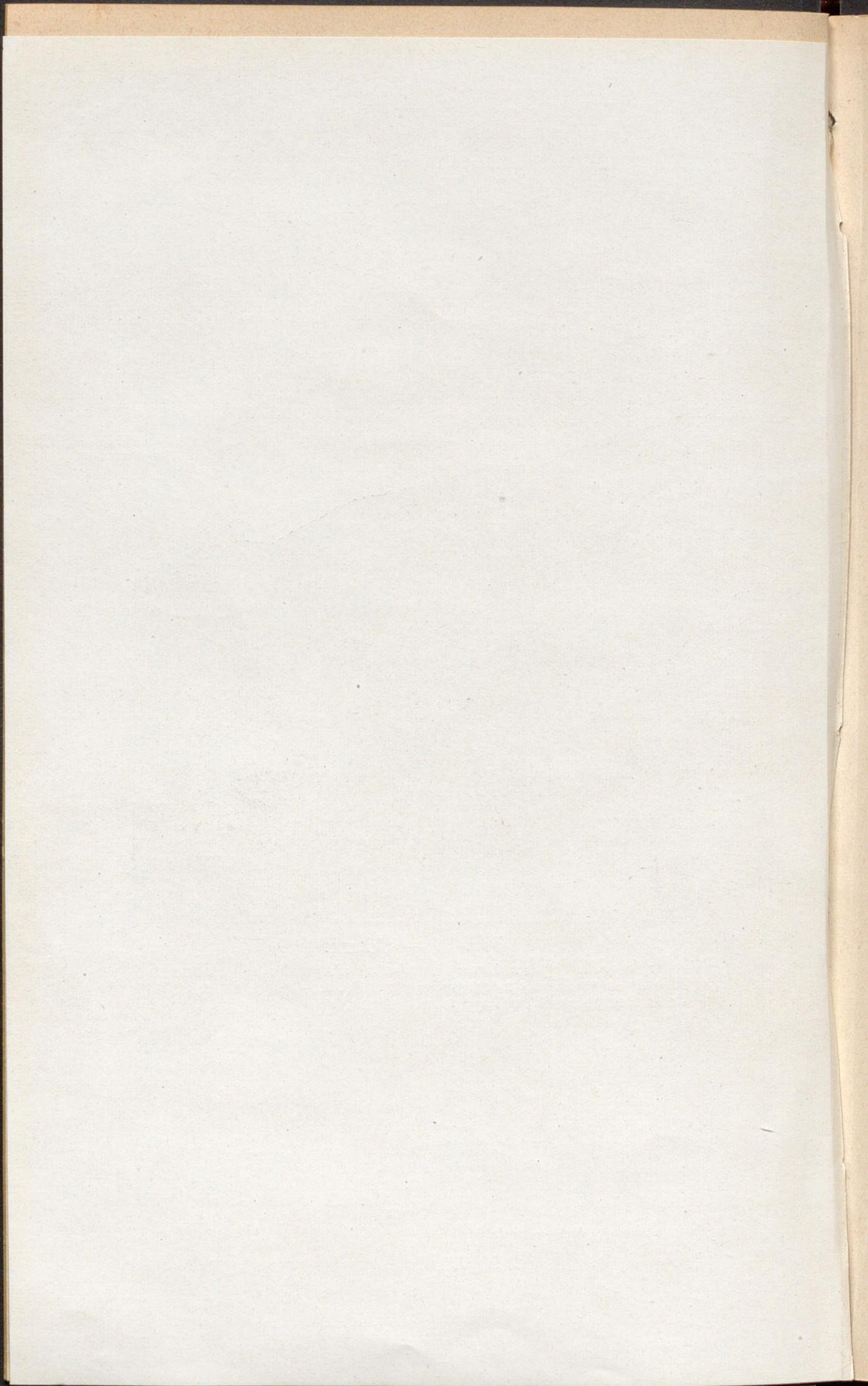
Il ne saurait être question de borner ici l'excursion, car je veux montrer à ma femme la splendide forêt de Valdoniellu, dont la houle sombre, là-bas, brunit les pentes du Tozzu et de la Paglia Orba. En avant donc : nous franchissons un torrent, traversons Calacuccia et Albertacce et atteignons enfin les premiers bouquets de larice. La route est barrée par endroits de coulées de neige ; notre chauffeur, très sportif, ne s'effraie pas pour si peu et mène hardiment. Hélas ! dans la forêt, la couche est compacte et, à la maisonnette de Poppaja, il nous faut capituler.

Descendus de voiture, nous continuons à pied durant quelques kilomètres sur une sorte de piste tracée par les passages des forestiers. Le soleil se joue gaiement au travers des pins gigantesques et fait resplendir la neige ; dans ce paysage hivernal, cette promenade est tellement captivante que je re-



Fig. 5. — CORTE.

Vue prise de la route nationale en venant d'Ajaccio. Elle donne une idée de la position qu'occupe la citadelle, au-dessus du confluent de la Restonica et du Tavignanu.



grette à cet instant de n'avoir pas tenté le passage du col en partant d'Evisa; la chose trop tard m'apparaît réalisable. Nous revenons vers 5 heures à la maison forestière où nous attend une collation; le chauffeur, durant notre longue absence, a décoré la voiture de branches de sapins et cela lui donne un petit air « Tour de France ».

Le retour s'effectue à vive allure; nous traversons à nouveau les gorges que le soir assombrit, nous vrillons, moteur vrombissant, dans le tire-bouchon de Castirla et arrivons à Corte à la nuit.

Les gorges de l'Ascu. — Debout de bon matin, nous prenons à 6 h. 30 le train qui va nous conduire à Ponte-Leccia, notre nouveau centre d'excursions pour quelques jours. En une heure, nous avons couvert les 27 kilomètres qui séparent Corte de cette petite ville et, laissant au buffet-hôtel la valise principale, nous nous mettons en route pour la maison des mûriers.

Vous ne connaissez pas la maison des mûriers? Les guides n'en parlent pas. C'est une belle demeure blanche, d'aspect sympathique, avec un escalier extérieur et une large terrasse ombragée, qui se blottit dans les mûriers à deux cents mètres à peine du vétuste pont de l'Ascu. Je l'ai découverte l'an passé et ai gardé un si bon souvenir de ses hôtes qu'elle est l'étape tout indiquée pour aujourd'hui.

Sac au dos, nous parcourons avec entrain les 10 kilomètres qui nous séparent du petit pont génois dont l'arche unique, gracieuse et légère, enjambe le torrent. Le passage est étroit, en dos d'âne; deux chemins creux encombrés de galets y aboutissent; quelques cent mètres sur celui de gauche, et avec grand plaisir je retrouve au complet la famille Grisoni. La bienvenue souhaitée, les deux jeunes filles s'éclipsent pour faire toilette: en un instant, de pimpants corsages, des bas de soie, de petits souliers vernis ont remplacé les vêtements de travail, et tandis que le papa, grand ami du conseiller général, nous initie déjà à la politique du pays, le fils, Ange, s'en va vers l'Ascu, l'épervier sur l'épaule, afin d'ennoblir le déjeuner des hôtes des truites délicates du torrent. Le tantôt, il nous faut renoncer à continuer sur Ascu; nous visitons les installations de vers à soie, dont l'élevage constitue la richesse de la région, et après une promenade à Moltifao, perché dans la montagne, nous rentrons pour le dîner. Une jolie chambre au lit orné de rubans a été préparée à notre intention; nous en prenons possession après une longue et agréable veillée au coin de l'âtre.

Le jour suivant nous trouve tôt levés; notre programme,

en effet, est chargé : maison des mûriers à Ascu par les gorges et retour, 30 kilomètres, dont moitié sur un sentier à peine tracé, en montée continue, atteignant parfois 20 %.

Les gorges de l'Ascu, où le maquis s'accroche volontiers aux aspérités du roc, sont plus riantes et plus grandioses à la fois que celles de la Santa Regina ; elles s'étendent sur une longueur sensiblement égale, compte non tenu des gorges de la Stranciacone qui leur succèdent ; mais le défilé est plus resserré, les murailles plus vertigineuses et le torrent lui-même n'a rien à envier à l'impétueux Golu. Si quelque impresario, voulant tourner « Léonidas », venait ici, il aurait des Thermopyles à la mesure de son héros !

La route qui parcourt ces gorges est inachevée ; à l'endroit où cessent les travaux succède l'effroyable sentier préhistorique qui mène à Ascu où nous arrivons décarcassés par deux heures de gymnastique intense. Du village, la vue est merveilleuse sur le Capu Biancu, le Cintu et vingt autres sommets neigeux, répartis en deux groupes parallèles, entre lesquels s'insinue l'énorme ravine de la Stranciacone qu'assombrit la forêt de Carozzica.

« Monsieur le curé est malade, il est au lit », nous annonce M^{me} Françoise, la gouvernante. Dommage ! Quelle longue causerie nous aurions faite durant le déjeuner avec ce bon apôtre, qui poursuit inlassablement la mise en valeur d'Ascu par l'achèvement de la route. Dans combien d'années reliera-t-elle le village à Ponte-Leccia ? Les cars, sans nul doute, la sillonneront alors ; un palace peut-être viendra déflorer le paysage ; amis, hâtez-vous d'aller à Ascu tant qu'il est mi-perdu à 15 kilomètres de toute agglomération !

Nous revenons dans la soirée à la maison des mûriers par le même sentier et la même route évidemment ; le trajet est moins pénible, la descente étant continue.

La Balagne. — Nous voici au 16 mars ; le temps se maintient au beau fixe ; nous faisons nos adieux à la charmante famille Grisoni et partons pour Ponte-Leccia.

A 11 h. 30, nous sommes à table au buffet-hôtel où la cuisine est abondante et bonne, un peu épicée cependant.

Sifflets, brouhaha ! Le train venant d'Ajaccio entre en gare ; la correspondance établie, il continue sur Bastia et, à son tour, la rame de Balagne, la nôtre, s'ébranle.

Ils sont amusants les petits chemins de fer corses ! On dirait des joujoux forains, avec leur locomotive miniature et leurs petits wagonnets. Dans notre compartiment exigü, nous lions conversation avec deux touristes parisiens et parlons de la Corse obligatoirement ; je leur conseille quelques excursions

sions pédestres : la femme, enchantée, les note soigneusement ; le mari, inquiet, spécifie, quant à lui, qu'elles ne doivent pas dépasser 4 à 5 kilomètres pour la journée ! et cela restreint considérablement mon initiative.

Au départ de Ponte-Leccia, la voie remonte l'Ascu, pénètre dans la vallée de la Tartagine et débouche en Balagne après un long tunnel. Du train, la vue est fort belle : on aperçoit, au Nord, le désert des Agriates et la mer et, vers l'Est, le massif montagneux d'Oletta, duquel se détache l'arête du Cap.

La nature est de plus en plus riante, le ciel d'un beau bleu, les amandiers en fleurs, et des petits villages sur les pentes font au soleil des taches claires dans le gris-vert des oliviers. Quel contraste avec les gorges de l'Ascu dont 20 kilomètres à peine nous séparent !

Mais voici San Gavinu, la halte qui précède Belgodère ; il est bon de descendre ici pour éviter les 7 kilomètres de route qui séparent Belgodère-ville de Belgodère-gare. Un raccourci mène au bourg. Quel sentier ! C'est de l'alpinisme que nous pratiquons durant une demi-heure, sous un soleil ardent, pour joindre la ville, où je retrouve sans peine, face à la gendarmerie, l'hôtel des Voyageurs qui m'accueillit l'an passé. La bonne hôtesse, un peu sourde, se souvient et nous reçoit aimablement. Durant qu'elle organise le dîner et que son mari part au maquis chasser merles et grives à notre intention, nous visitons la ville, curieuse, avec sa jolie place, ses maisons à loggie et à terrasses, ses rues montueuses, la ruine de son château et ses belles propriétés bourgeoises.

« Quel dommage que vous partiez demain, nous disait après dîner l'amphitryon ; restez, je vous prête un fusil et nous tuons un sanglier ! » Comme il y allait, moi qui n'ai jamais chassé qu'en jardin avec un Flobert de 9 m/m.

L'obligation d'être à Bastia le 25 pour embarquer à destination de Livourne et l'itinéraire important restant à parcourir ne nous permit pas de perdre une journée pour des exploits cynégétiques improbables ; nous partîmes le lendemain pour Calvi.

La route qui, par le col de San Colombanu, relie Calvi à Ponte-Leccia est splendide dans la partie dite de Haute-Balagne ; à partir de Belgodère, elle se maintient pendant 25 kilomètres à une altitude constante de 400 mètres ; tracée à flanc de coteau, très sinueuse, elle épouse fidèlement les replis de la montagne qui vient finir là en à-pics. Bordée d'oliviers centenaires qui l'ombrent, cette route limite une magnifique conque de verdure de 300 kilomètres carrés qui va en s'incurvant jusqu'aux plissements chaotiques du désert des Agriates :

c'est la fertile Balagne, le jardin de la Corse, houle de feuillage vert sombre dans laquelle les cerisiers et les amandiers mettent des taches blanches et roses. Au loin, la mer s'aperçoit entre de petits monts, et dans une échancrure, l'Île Rousse s'estompe dans la brume matinale. Nous dépassons Costa et Ville di Paraso, où la visite d'une fabrique d'huile d'olives nous retient quelques instants; des orangers et des citronniers portant leurs fruits ornent les jardins de ces bourgs gais et prospères.

La chaleur est forte; aussi nous désaltérons-nous avec plaisir à l'une de ces fraîches fontaines aménagées si nombreuses sur les routes corses; gobelet en main, je célèbre le paysage charmant en fredonnant les « Impressions d'Italie ». Hélas ! ma femme, qui a de l'oreille et craint pour le beau fixe, interrompt ma mélodie et nous reprenons le collier. Voici Nessa, dominée par le San Partéu (1700 m.), Felicetu et enfin Muro, où nous déjeunons. Nous avons parcouru 21 kilomètres dans la matinée; avec l'implacable soleil de l'après-midi, je redoute la longueur de l'étape et ai fort envie de l'écourter à Lumiu (12 km.). Un voisin de notre aubergiste, qui se rend en cabriolet à Calvi, met fin à mon hésitation en nous invitant à profiter de sa voiture; quelques instants après, un vigoureux petit cheval corse nous emmène bon train sur la route qui, toujours en corniche, s'élève insensiblement. Par une large boucle, nous contournons le verdoyant vallon d'Avapessa au fond duquel le village s'enfouit dans les oliviers et, le col Cesaréu franchi, Calvi et son golfe nous apparaissent. Rapidement, nous perdons de l'altitude; Catteri, Lavatoggiu, Lumiu sont dépassés et, après avoir traversé le Seccu, nous pénétrons dans Calvi.

La marine, la citadelle et son enceinte fortifiée, la « Primatiale », le Palais des Gouverneurs et les forts démantelés d'où la côte niçoise est en vue sont les principales curiosités de cette ville.

A 8 h. 40, le lendemain, le petit chemin de fer nous conduit à Algajola où nous arrivons à 9 h. 15. Près de la ville ruinée se trouve une importante carrière de granit d'où provient le soubassement de la colonne Vendôme; nous n'avons pas la curiosité d'aller découvrir parmi les cactus le fameux monolithe long de 17 m. 50 célébré par les guides et, sac au dos, nous partons vers Corbara perché sur le coteau. Un mauvais chemin s'embranchant sur la route de l'Île Rousse mène à cette localité d'où la vue sur la Balagne et la côte est fort belle; le village est dominé par un énorme roc supportant quelques maisons d'aspect mauresque et les ruines importantes d'une chapelle et d'un château fort. Nous ne nous attardons

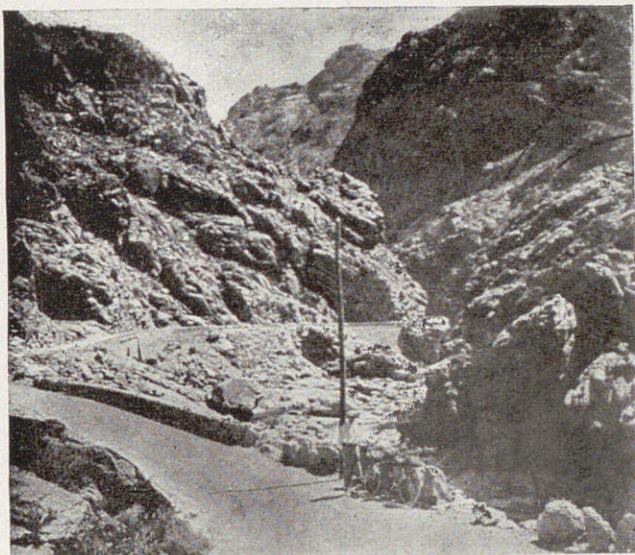


Fig. 6. — GORGES DU GOLU.

Désignée souvent à tort sous le nom de *Scale di Santa Regina*, cette route suit la trouée héroïque du fleuve à travers les granulites du massif primaire entre Calacuccia et Castirla. C'est une des excursions les plus pittoresques de la Corse. A chaque détour de cette route audacieuse, le touriste a l'impression d'arriver au bout du monde corse.

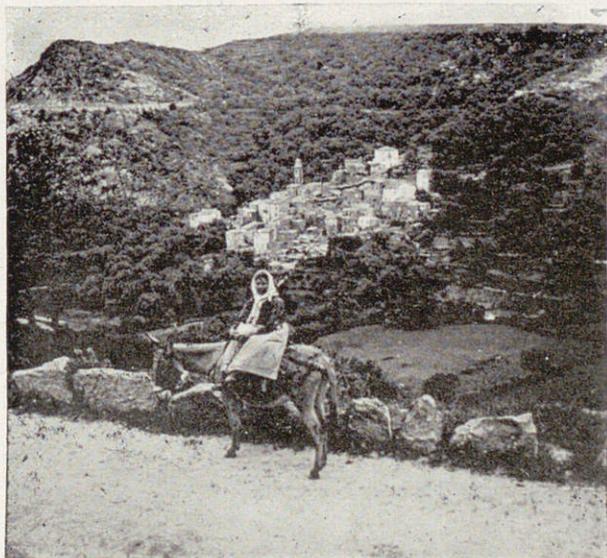


Fig. 7. — AVAPESSA.

Village de la Balagne riante et plantureuse, groupé autour de son église et au milieu des oliviers. C'est le type des agglomérations corsees nées sur le flanc d'une colline et bien exposées au soleil (*a solana*). On voit ici un tronçon de la route de Ponte-Leccia à Calvi et le mode de transport le plus usité en Corse, l'âne.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
PRESS

pas dans ce site étrange et désolé où le figuier de Barbarie est roi et, après un rapide déjeuner, nous partons pour l'île Rousse. Tout au long de la route, la végétation contraste avec celle de Corbara : oliviers, amandiers, cerisiers disputent victorieusement la place, pour la joie des yeux, à la flore africaine.

L'île Rousse, paradis des homardivores, doit son nom aux multiples îlots de granit rouge qui garnissent sa baie ; c'est une ville agréable et propre aux belles avenues ombragées de platanes ; elle possède un curieux marché à colonnes de style Louis XVI, de jolies fontaines et... le confortable hôtel de la Poste où nous recevons le meilleur accueil.

Charles RICROS.

UNE DANSE HISTORIQUE

Les incursions fréquentes des Maures ou Sarrasins en Corse et leurs établissements probables dans l'île ne nous sont connus que par des récits légendaires, dont celui de la légende d'Ugo Colonna. Il n'y a pas de doute qu'autour de ce personnage, réel ou inventé (l'historien ne se prononce pas encore), ont été agglomérés beaucoup de faits dont l'exactitude aurait besoin d'être soumise à une vérification rigoureuse. Le chroniqueur Giovanni, de Grossa, en reproduisant le récit de l'expulsion des Maures de la Corse, n'a fait que reproduire ce qu'il avait lu ou entendu, c'est-à-dire une chanson de gestes. Quelle part de vérité contient-elle ? Il faudra bien le rechercher un jour, mais ce qui est hors de doute, c'est la présence prolongée de ces musulmans dans l'île. La toponymie l'affirme à chaque instant : les « *campu dei Mòri, fontana dei Mòri, pianu dei Mòri, castellu dei Mòri* » se retrouvent partout.

Notre folklore, légendes, historiettes, traditions, est également rempli du souvenir des Sarrasins d'Afrique, mais plus curieuse encore est l'existence dans le pays d'une danse particulière appelée *A moresca*, que nos ancêtres connaissaient encore fort bien au XVIII^e siècle, puisque l'abbé Gaudin, au cours de son voyage, en 1785, la vit se dérouler sous ses yeux au village de Vescovatu et la décrivit dans son livre (1). Son récit est peu connu et nous avons pensé qu'en le reproduisant,

(1) *Voyage en Corse*, avec une carte géographique, par l'abbé Gaudin, vicaire général de Nebbiu. Chez Lefèvre, à Paris, 1787.

un de nos bons compatriotes, lecteur ou abonné, pourrait s'en souvenir et donner à la direction de la *Revue* quelque renseignement sur cette coutume nationale, dont la disparition, à une époque incertaine, est vraiment regrettable. Nous l'en remercions d'ores et déjà très chaleureusement.

A. A.



LA MORESQUE

« Tout ce qui tient aux anciens usages a toujours droit de nous intéresser ; on aime à se retrouver, pour ainsi dire, parmi ceux qui nous ont précédés et à étudier tout le détail de leur vie civile ou domestique ; c'est la raison qui attache tant de prix à ces bagatelles antiques, presque toujours tronquées et mutilées par le temps, parce qu'elles peuvent donner quelque lumière sur les usages des anciens. Mais avec quel plaisir ne doit-on pas retrouver l'usage lui-même !

C'est ce que nous offre la Corse dans la danse qu'on appelle *Moresque*. Son origine paraît remonter incontestablement jusqu'au VIII^e ou IX^e siècle de notre ère, temps où les Sarrasins firent leur première invasion dans cette île : tantôt maîtres des principales villes, tantôt cantonnés dans les montagnes, assaillants ou assaillis tour à tour, ils soutinrent une guerre continuelle pendant plusieurs siècles contre les naturels du pays, et la haine que produisit la différence des religions la rendit encore plus acharnée : c'est dans ces combats sans cesse renaissants entre les deux peuples que les Corses inventèrent cette danse pour célébrer leurs succès et s'animer de plus en plus contre un ennemi qu'ils avaient toujours à craindre. L'usage continua même après l'expulsion des Maures, parce qu'alors succédèrent les brigandages des pirates africains qui durèrent jusques vers le milieu du XVI^e siècle et qui, longtemps avant cette époque, avaient fait désertier toutes les côtes de l'île qui étaient les plus accessibles ; il s'est conservé jusqu'à notre temps, parce que les Corses n'ont presque pas cessé d'avoir les armes à la main, soit pour se combattre eux-mêmes, soit pour repousser les ennemis de leur patrie ; qu'ils ont vécu isolés et presque sans communication avec les autres peuples.

Le sujet le plus ordinaire de ces Moresques est l'heureuse expédition d'Hugues Colonna, seigneur romain, qui, au commencement du IX^e siècle, conquit sur les Sarrasins les villes de Mariana, d'Aleria et de Corte, et les força de se réfugier dans les montagnes de l'isle : il n'est guères de villages

de Corses qui ne célèbrent encore aujourd'hui cet événement, pendant le Carnaval ou dans les fêtes particulières ; mais ces danses n'ayant ordinairement qu'un petit nombre d'acteurs n'ont aucune célébrité. Dans des occasions intéressantes, la fête se célèbre avec plus d'appareil : tous les habitants d'un village se réunissent et appellent quelquefois ceux des villages voisins. Ce divertissement devient alors un spectacle qui attire le concours d'une partie de la Corse.

Tel est celui qu'on vient de donner à Vescovatu, où M. le comte et Madame la comtesse de Marbeuf étaient venus s'établir pendant les chaleurs de l'été : tous les villages voisins ayant montré le plus grand empressement d'y prendre part, c'était dans tout le canton comme une fête nationale, pour exprimer le plaisir qu'on avait de les posséder.

La danse était composée de 160 acteurs, partagés en deux troupes égales qui formaient l'armée des Maures et celle des Chrétiens ; l'habillement de l'une et de l'autre était le même pour la forme, ce qui était peut-être un défaut ; chaque acteur portait une cuirasse et un casque, et tout le reste de ce que nous appelons l'habit militaire des Romains, tel qu'on le produit sur nos théâtres ; mais il avoit de plus un manteau de soie qui s'attachait sur l'épaule avec une agrafe, et qui, flottant au gré des airs, donnait plus de grâce à ses mouvements.

Les deux parties étaient distinguées par la diversité des couleurs. La cuirasse des Chrétiens était peinte en argent, celle des Maures en or ; ceux-ci avoient un casque bleu, les autres un casque jaune, et les panaches n'étoient pas moins différens ; du reste, tous étaient ornés avec le plus de magnificence qu'il avait été possible : on avait mis à contribution tout le luxe de Bastia, et des villages voisins, pour enrichir cette armure, de l'or, de l'argent et des pierreries qu'on avait pu trouver. Les deux troupes, soit réunies, soit séparées, formaient réellement un spectacle brillant : chacun n'avait pour armes offensives que deux épées très courtes et assez semblables à un poignard, sans doute parce que c'était la manière la plus ordinaire de combattre dans les premières guerres des Sarrasins, car moins ce costume a de ressemblance avec nos usages, plus on doit croire qu'il nous représente ceux des premiers temps.

Les acteurs avaient été tirés indifféremment de toutes les classes des citoyens, depuis le pâtre jusqu'à la première noblesse du pays ; il n'y a peut-être que la Corse où cet assemblage ne dérangeât pas une fête ; partout ailleurs l'air gauche et lourd de la plus grande partie de nos paysans offrirait un contraste trop bizarre avec les manières des gens élevés, et

rien ne pourrait s'exécuter de concert. Ici, au contraire, il est peu de paysans dont chacun, en sa qualité d'homme, ne se croie l'égal de tous les autres : dans les plus bas rangs, le Corse en général porte le maintien et l'assurance qu'il aurait dans les premiers et on est porté à croire que s'il s'y trouvait élevé subitement, il n'aurait point l'air d'un être déplacé. A cet avantage s'en joint un autre, qui tient à une organisation plus sensible et plus déliée que dans nos pays septentrionaux ; tout le monde naît ici musicien, sans autre maître que l'oreille ; on y sent parfaitement l'harmonie des sons et de la cadence. J'ai assisté aux premières répétitions de la Moresque, et j'avoue que je ne pouvais voir sans admiration des pâtres, des laboureurs, et jusqu'à des enfants de sept à huit ans, admis au nombre des danseurs, battre la mesure avec une justesse et une précision qu'on a bien de la peine à trouver à l'Opéra.

Après avoir décrit nos deux armées, il est temps de les faire combattre ; le sujet de la Moresque était la prise de Mariana par Hugues Colonna ; cette ville était figurée par un village et par un simulacre de fortifications occupant une partie de la place qui devait servir de champ de bataille : un astrologue sort d'abord des murs, fait les conjurations, examine les astres, et, comme on pense bien, n'aperçoit que des malheurs ; cette folie, qui fut à peu près celle de tous les peuples, a régné trop longtemps pour qu'elle puisse nous servir à fixer l'époque de cette danse, mais elle prouve au moins qu'elle appartient à des temps assez reculés.

A peine l'astrologue est rentré qu'on voit accourir un Maure vers les murs ; c'est un citoyen d'Aleria qui vient apprendre la prise de cette ville et celle de Corte, et qui annonce les mêmes malheurs à Mariana si elle ne se prépare à une vigoureuse défense : le gouvernement et toute son armée la promettent, et le fugitif va se joindre aux combattants.

L'armée chrétienne ne tarde pas à se montrer ; son chef et les officiers se présentent, montés sur des chevaux décorés magnifiquement ; l'armée le suit à pied ; ils commencent à dresser les tentes et à établir leur camp à l'extrémité opposée de la place ; on envoie ensuite sommer la ville de se rendre, et sur son refus on se prépare au combat.

Le général maure en donne le signal en sortant des murs ; il rencontre le général chrétien ; chaque armée défile à la suite de son chef, et jusqu'à ce qu'elles se soient mêlées, ils marchent tous avec ordre, chacun ayant son ennemi en tête, les armes croisées, avec une attitude fière et menaçante ; leur

marche est réglée par le son d'un instrument qui, en changeant de mesure, donne le signal du combat ; alors le mouvement devient plus précipité, tous les rangs paraissent se confondre ; cependant l'ordre est tel que, quoique les combattants changent à chaque instant d'adversaire, il n'y a jamais de méprise et c'est toujours un Maure qui est opposé à un Chrétien ; leurs combats ne consistent qu'à heurter leurs épées qui se frappent sans cesse et avec tant de justesse que, malgré la rapidité de la course et le changement continuel des attitudes, on n'entend jamais un son discordant ; l'instrument qui avait réglé tous les mouvements de la marche et du combat en annonce pareillement la fin ; alors les deux armées défilent dans le même ordre où elles s'étaient présentées et rentrent, les Maures dans leur ville et les Chrétiens dans leur camp.

Il y a douze combats dont les figures ont toutes leurs variétés, mais je crois qu'on devrait s'appliquer à les multiplier et à les rendre plus frappantes. Dans l'une d'elles, qu'on appelle l'*Espagnolette*, le bruit des pieds accompagne le cliquetis des épées, ce qui produit une sensation plus agréable, parce que la justesse de la mesure se fait encore mieux apercevoir. D'ailleurs dans ce mouvement, les attitudes ont quelque chose de plus militaire et de plus noble ; toutes ces figures offrent des cercles, des pelotons combinés diversement, et je croirais aisément qu'ils nous représentent avec assez de fidélité l'ordre des batailles, tel qu'il existait alors. Des armées, aussi peu nombreuses qu'elles l'étaient, devaient s'entrechoquer par tous les points, surtout quand les soldats n'avaient point d'autres armes que l'épée. Rien de plus agréable que de voir se former les divers entrelacements qui changent continuellement de position et de forme, sans que l'ordre soit jamais dérangé. Le spectateur, qui ne peut discerner les combattants que par les différentes couleurs des casques, les voyant tous confondus et entremêlés, n'imagine pas comment ils pourront se séparer ; cependant, dès que le signal est donné, tout se démêle et s'arrange, chaque troupe se réunit sous son drapeau avec une facilité qu'on ne peut se lasser d'admirer.

Chacun des combats est ordinairement précédé par des défis particuliers. Un Chrétien et un Maure, sortant de leur enceinte, se rencontrent dans le camp et exaltent leur valeur en termes magnifiques ; ce sont de vrais matamores qui s'expriment dans un style ampoulé qui, je crois, aurait besoin de réforme. Car, d'ailleurs, je ne voudrais point ôter une certaine fierté dans les expressions ; cette fierté est elle-même dans le costume des mœurs antiques ; dans ce temps où les batailles n'étaient que l'assemblée de presque autant de combats particuliers qu'il y avait de combattants, la conscience que chaque

guerrier avait de sa valeur et des preuves qu'il en avait fournies, donnait à son âme plus de ressort et d'énergie et inspirait cette vertu chevaleresque, accoutumée à parler pompeusement d'elle-même, soit à cause des grandes choses qu'elle avait déjà faites ou de celles qu'elle se promettait d'exécuter. Un peu d'exagération n'est donc point déplacé, mais on sent aussi que le goût doit y mettre des bornes.

Après le sixième combat, les deux partis consentent à une trêve; ce n'est qu'un moment de repos nécessaire à des gens qui viennent de danser pendant deux heures avec une agitation violente : les acteurs l'emploient ordinairement à faire un léger repas.

Le dernier de tous les combats porte le nom de *Resa*, parce que c'est celui où les Maures vaincus rendent les armes : la figure est plus longue, plus compliquée que dans les précédents; les acteurs forment différents cercles concentriques qui se retrécissent insensiblement à mesure que les Maures sont supposés perdre le courage et les forces. Le centre paraît d'abord vaincu, on ne combat plus que nonchalamment lorsqu'on aperçoit encore la plus grande ardeur à la circonférence où se tiennent les généraux; les mouvements mêmes sont plus précipités et la mesure plus vive que dans les combats précédents. Les Maures et les Chrétiens, dans une action continuelle, changent à chaque instant de poste, enveloppant et enveloppés tour à tour; cependant peu à peu les premiers se ralentissent; cette dégradation est bien amenée et bien soutenue. Parmi le bruit des armes, on entend les cris lugubres des vaincus, les sons sourds et inarticulés du général maure qui, répétés souvent pour encourager les siens, n'expriment que son propre désespoir et sont les avant-coureurs de sa défaite. L'illusion est parfaite, le cœur est ému et l'on croit assister à un véritable combat. Il se termine, lorsque le général maure, se trouvant vis-à-vis le général chrétien, lui rend les armes : dans le même instant, et toujours suivant les lois de la mesure, toute sa troupe rend pareillement les siennes. Alors la scène change; les vaincus suivent les vainqueurs dans le même ordre où ils s'étaient présentés au combat; mais les attitudes de la crainte, de l'abattement, du désespoir se font remarquer dans tous les gestes, et plus elles sont variées, plus elles animent le spectacle; lorsqu'à côté d'eux les Chrétiens font éclater leur joie par des démonstrations qui n'ont pas moins d'énergie, c'est ainsi qu'ils sont conduits en triomphe dans la ville de Mariana qui leur ouvre ses portes, et alors le spectacle est fini.

Toute cette danse s'exécute au son d'un seul violon; les airs n'en sont point notés; ils se sont transmis par la tradition

ainsi que la danse; ils sont simples, mais la cadence en est fortement prononcée, telle qu'il la faut pour agir sur une multitude d'hommes rassemblés et les faire mouvoir uniformément. Je n'hasarderai rien sur le caractère de cette musique; elle m'a paru agréable, mais je n'ai point assez de connaissance de l'art pour en donner une idée à ceux qui ne l'ont point entendue. »

Un Document inédit



Les Corses et la première intervention française au XVIII^e siècle

Nous avons souvent indiqué le grand intérêt que présentent, au point de vue de l'histoire, les archives de nos vieux notaires, non pas seulement pour la connaissance de l'évolution des lois, non pas seulement pour l'histoire locale et pour celle des familles, non pas seulement encore pour l'étude des mœurs et de la vie économique du passé, mais même pour l'histoire générale de la Corse.

On avait, en effet, recours, jadis, aux notaires chaque fois qu'il y avait intérêt à fixer, par acte authentique, une date; on y avait recours aussi lorsqu'on voulait investir quelqu'un d'une mission privée ou publique. C'est ainsi que les élections à tous les degrés, à toutes les fonctions (gardiens de propriétés, podestats, députés, ou, comme on disait alors, *procuratori*, des communes et des pieve) se retrouvent dans les actes des notaires, avec l'indication généralement précise des missions et des pouvoirs confiés aux élus. Là se trouvent, en conséquence, de précieux renseignements sur l'état de l'opinion publique et sur les tendances des populations.

L'acte que nous publions aujourd'hui — document qui est, naturellement, inédit — se rattache à la première intervention française en Corse. Il présente un intérêt historique incontestable. Il montre que les Corses, — ici, ceux de la juridiction de Vico, l'une des plus importantes et des plus vastes de l'île, — accueillirent avec une très chaleureuse sympathie l'arrivée des Français, et qu'ils n'avaient pas de plus ardent désir que de devenir sujets du Roi de France. On ne pourra manquer, notamment, d'être frappé de ce fait que les rédacteurs du manifeste — car c'en est un véritablement — ne se

bornent pas à affirmer leur amour pour la France ; ils le justifient par une tradition qu'ils ont reçue en héritage de leurs ancêtres les plus lointains : « *Volendo dare veraci prove della vera devozione, amore ed obbligo immortale che di cuore professano ed hanno hereditato sin de li più antichi progenitori, verso l'augustissima e real casa Christianissima [e] Maestà della Francia.* »

Les populations de la juridiction de Vico envoient des délégués porter au général de Boissieux, commandant des troupes françaises, qui avait débarqué à Bastia le 8 février 1738, la solennelle affirmation de ces sentiments ; et ils trouvent, pour les exprimer, des termes dont on doit souligner l'extrême vigueur et le caractère en quelque sorte absolu : elles donnent mandat à leurs députés de *mettre irrévocablement à la disposition de Sa Majesté très Chrétienne toutes leurs volontés, leurs personnes, leurs vies, leur liberté, leur honneur*, certaines qu'elles sont que Sa Majesté aime les Corses et qu'elle ne voudra plus jamais renoncer à les avoir comme sujets : « *Fanno specialissimo mandato alli detti signori inviati e procuratori di sottomettere con atto legittimo ed irrevocabile a nome di detti popoli e Comunità alla libera disposizione di Sua Maestà Christianissima tutte le loro volontà, persone, vite, libertà e decoro, sicuri che la Maestà Sua ama li Corsi e non vorrà giamai perderli.* »



Nous pouvons nous borner à ces simples remarques. Un mot, toutefois, pour finir : les Archives des notaires contiennent des documents précieux, mais qui sont noyés dans une multitude d'actes sans grand intérêt. Il faut bien des recherches, longues, patientes, désintéressées pour les découvrir. Cette découverte est la récompense du travailleur. Récompense sans éclat et qui ne donne aucune satisfaction à la vanité.

Mais l'histoire d'une patrie est une œuvre nationale ; comme toute œuvre nationale, elle suppose l'effort et la collaboration obscure de beaucoup de bons et loyaux ouvriers.

Nous n'avons ici d'autre ambition que d'être l'un de ces modestes et dévoués artisans.

Paul FONTANA.



Vico, 1^{er} juin 1738.

**Pouvoir donné à des délégués ou « procureurs » de la
juridiction de Vico pour qu'ils aillent à Bastia faire
hommage de fidélité au Roi de France en la personne
du général de Boissieux.**

(*Archives de Domenico Cristinacce, notaire
à Vico, 1^{er} registre, p. 118 et 118 verso.*)

Au nom du Seigneur notre Dieu, ainsi soit-il.

Etant donné que les troupes victorieuses du Roi très Chrétien notre seigneur, commandées par Son Excellence Monsieur le comte Louis de Boissieux, lieutenant général des armes très chrétiennes et général de ces mêmes troupes dans le royaume de Corse, ont fait leur entrée dans la ville de Bastia ; — étant donné qu'il est chargé du règlement de différentes affaires relatives aux troubles actuels et que déjà, par une lettre pleine de bienveillance, il a fait part à nos chefs et gouverneurs Hyacinthe Paoli et Louis Giafferri des intentions de Sa Majesté, laquelle a daigné se préoccuper de soulager les malheurs de notre Nation si durement éprouvée ;

Cela étant, les nobles Antoine Mattei, fils de feu Jean-Baptiste, et Jean Susini, fils de feu le noble César, l'un et l'autre Pères du commun de la communauté de Renno ; — le capitaine Samson Arrighi, fils de feu le noble Sébastien, et Thomas Arrighi, fils de feu le noble Henri, l'un et l'autre Pères du commun de la communauté de Letia ; — le noble Pascal Leca-Cristinacce, fils de feu le noble Etienne, et le noble Antoine-Pierre, fils de feu le noble François Leca-Cristinacce, l'un et l'autre Pères du commun des villages et communauté d'Arbori ; — le noble Antoine-Marie, fils de feu le noble Jean-Darius Leca-Cristinacce, et le noble François Leca-Cristinacce, fils de feu le noble Jean, l'un et l'autre Pères du commun de la communauté de Balogna, et avec eux la majorité de la population desdites communautés et avec le consentement de la meilleure et de la plus grande partie de la population de chacune de ces communautés, s'étant, par un acte libre et spontané de leur volonté, ainsi qu'ils l'affirment, constitués par-devant moi notaire et par-devant les témoins ci-dessous indiqués ;

Voulant donner des preuves véridiques du sincère dévouement, de l'amour et de l'éternelle reconnaissance qu'ils professent du fond du cœur et qu'ils ont hérité de leurs ancêtres les plus lointains envers la très auguste et royale dynastie et très chrétienne Majesté de la France, comme l'ont fait les

autres communautés de Corse, ils ont, par le moyen du présent acte public et régulier à valoir en tous temps et en tous lieux, élu et élisent comme délégués et procureurs les très illustres et très révérends seigneurs chanoines Don Hyacinthe Leca-Cristinacce d'Appricciani et Don Barthélemy Pietri, recteur de Piana, délégués de la Nation, en leur conférant les attributions et l'autorité qui s'attache à cette désignation, et en leur donnant pour mission de se rendre en personne et au nom desdites communautés de notre juridiction de Vico et de tout le royaume de Corse, auprès du susdit comte de Boissieux afin de lui présenter leurs respectueux hommages ; de se féliciter avec lui de son arrivée et de celle de ses troupes, comme d'un événement dont on peut augurer des conséquences glorieuses pour Sa Majesté, heureuses pour lui et bienfaisantes pour tout le royaume de Corse ; de s'offrir de tout leur cœur, autant qu'il est ici en nous, à son service et à ses ordres, et de lui donner l'assurance que nos vies et nos ressources sont à l'entière disposition de Sa Majesté et de son très excellent représentant.

En outre, ils donnent très expressément mandat auxdits seigneurs délégués et procureurs de mettre, par acte légitime et irrévocable, au nom desdites populations et communautés, à la libre disposition de Sa Majesté très Chrétienne toutes leurs volontés, leurs personnes, leurs vies, leur liberté, leur honneur, assurés qu'ils sont que Sa Majesté aime les Corses et voudra toujours les conserver comme sujets ; et, alors même que Sa Majesté voudrait que la Corse retombât sous le joug de la République de Gênes, dont lesdites populations et communautés se sont affranchies légitimement, contraintes par la nécessité, dans ce cas, — si telle est la décision acceptée en commun par les autres juridictions du royaume de Corse, — ils iront se remettre sous le joug fatal de la République comme on va à la mort, contre leur volonté et seulement pour obéir aux ordres du Roi très Chrétien et contraints par lui.

Et ils disent, veulent et déclarent ainsi, voulant également que lesdits seigneurs procureurs puissent faire valoir les droits qui sont communs à tout le royaume de Corse et ceux qui sont particuliers à notre juridiction de Vico ; présenter des instances, des projets, se lier par des engagements et des conventions ; et ils promettent que tout ce qui sera dit, fait, contracté, accepté par lesdits seigneurs procureurs et délégués, ils le tiendront toujours pour ratifié, valide et inébranlable ; et ils donnent à leurs procureurs plein et entier pouvoir tant pour les vœux à émettre que pour les décisions à prendre ; plein pouvoir aussi pour prêter serment, pour donner toute satisfaction à Sa Majesté très Chrétienne et pour agir au mieux afin d'alléger les maux de notre Royaume opprimé.

(Les mots qui suivent dans le texte italien jusqu'à « *delle quali cose* » se réfèrent à des formules toutes faites qui se retrouvent à la fin de tous les actes de notaires de cette époque et qui indiquent l'acceptation totale et sans arrière-pensée du contenu de l'acte. Les mots « *giurando uno dopo l'altro* » se réfèrent à la formule habituelle du serment par-devant notaire, qui est la suivante : « *Giurando uno dopo l'altro, tocche le scrittura in mano di me notaro* », c'est-à-dire : « Jurant l'un après l'autre, la main posée sur l'Évangile, que moi, notaire, je leur présentais. »)

Desquelles choses, moi, Dominique Cristinacce, notaire, j'ai dressé le présent acte, fait et accepté contre ma volonté (1), après avoir fait mes réserves et avoir été contraint par la violence et avoir couru le risque de mort. Fait à Vico, dans la salle de l'habitation ordinaire du très illustre et très révérend seigneur chanoine don François Mattei [curé de l'église paroissiale Sainte-Marie de Vico, cathédrale de l'évêché de Sagona], l'an de notre Seigneur mille sept cent trente huit, le premier juin, jour de dimanche, à l'heure des vêpres environ, étant présents comme témoins : Pierre, fils de feu Ange-Marie; Jean, fils de feu Mathieu, et Noël, fils de Jean, tous de Vico, appelés à cet effet, priés et conviés.

Dominique CRISTINACCE, notaire.

TEXTE ORIGINAL

Nel nome del Sig^{re} Iddio sempre sia. Essendo vero che siano pervenute e portate nella città di Bastia le vittoriose truppe del Re Chrss^{mo} N^{ro} Sig^{re} sotto il commando di S. E. il Sig^{re} Luigi conte Pessieux [*sic*] tinente generale del' armi christianissime e generale delle medeme in questo Regnio, ed incaricato di particolari comisiones intorno alle presenti commotioni, avendo già leccellenza sua con benignissima lettera dato parte a N^{ri} capi e governatori Paolo [*sic*] e Jiafferri [*sic*] della mente di Sua Maestà la quale si è degniata pensare al sollievo dell'afflittissima N^{rs} natione, quindi è che li nobili Antonio Mattei del fù n. Gio. Batta e Gio. Susini del fù n. Cesare ambi Patri del comune della comunità di Renno; e il capⁿ Sansone

(1) Ces réserves du notaire s'expliquent : à cette époque, et même après 1760 sous le gouvernement de Pascal Paoli, les notaires de la région d'Ajaccio et de Vico continuaient à être soumis à l'autorité et au contrôle du chancelier génois d'Ajaccio, qui visait périodiquement leurs registres. Il est certain que le notaire, dans le cas actuel, ne subit aucune violence. Mais, pour avoir, vis-à-vis de son chef hiérarchique, un semblant d'excuse, il affirme n'avoir cédé qu'à la force.

Arrichi del fù n. Bastiano, Tomaso Arrichi del fù n. Arricho ambi parimente Patri del comune della comunità di Letia; il n. Pasquale Leca Xnacce del fù n. Stifanino, et il n. Anton Pietro del fù n. Fran^{co} Leca Xnacce ambi Patri del comune delle ville e comunità di Arbori; il n. Anton Maria del fù n. Gio. Dario Leca Xnacce et il n. Fran^{co} Leca Xnacce del fù n. Gio. ambi Patri del comune della comunità di Balognia, con la più e maggior parte degli huomini di detti popoli e con il consenso della maggiore e più sana parte delle rispettive comunità; di libera e spontanea volontà per quanto asseriscano consti [costituti] dinanti di me notaro e testimonij infrascritti, volendo dare veraci prove della vera devotione amore ed obbligo immortale che di cuore [cuore] professano ed hanno hereditato sin de li più antichi progenitori verso laugustissima e Real casa Chriss^{ma} Maestà della Francia, col presente pubblico legittimo atto da valere in tutti i lochi e tempi e nella forma migliore hanno eletto sicome elegono per inviati e propri [procuratori] uniformemente a tutte laltre di Corsica, li molto Ill^{ri} e molto R^{di} Sig^{ri} Don can^{co} [canonico] Giacinto Leca Xnacce di Brecciani e don Bartolomeo Petri [Pietri?] rettore della Piana nazionali [?] con inconbenza ed autorità et affine di portarsi in persona, et a nome di d^e [dette] comunità e di questa n^{ra} [nostra] giurisdizione [sic] di Vico e di tutto il Regnio ossequiosamente riverire il prefato Sig^r conte, congratularsi seco ed a agurare glorioso per Sua Maestà, felice per esso e fausto per tutto il Regnio l'ingresso dell' E. S. e delle sue truppe, con offerire di bon animo al di lui e dell stesso servitio e commando quanto qui e adi noi; protestando che le n^{re} vite, sostanze, sono in pieno dominio di S. M. e dell' Ecc^{mo} rapresentante. In oltre fanno specialissimo mandato alli detti Sig^{ri} inviati e pro^{ri}, di sottomettere con atto legittimo ed irrevocabile a nome di detti popoli e comunità alla libera disposizione di S. M. Chriss^{ma} tutte le loro volontà persone vite libertà e decoro, sicuri che la Maestà Sua ama li Corsi e non vorrà giamai perderli; e quando anche la M. S. volesse la Corsica ricadesse sotto il gioco della Republica di Genova, della quale con giusta necessità si sono sostratti detti popoli e comunità, convenendo con tutti gli altri del Regnio benche contro la propria volontà si risogetteranno al governo fatale della Republica come alla morte, solo per obbedire al commandam^{to} del Re Chris^{mo} e per essere da S. M^a obbligati a tanto; e cosi dicono, vogliono, e dichiarano, volendo anchora che detti Sig^{ri} pro^{ri} possano rapresentare le comuni e particolari ragioni del Regnio e di questa n^{ra} Jurisdizione, instare, progettare, contrattare, e convenire, promettendo che tutto quello sarà da detti Sig^{ri} pro^{ri} ed inviati detto, fatto, trattato e convenuto, averlo sempre rato valido e fermo, dandogli pienissima facultà ad votum et in albis; e di poter giurare; e per il totale stabilimento a sodisfazione di S. M. Chriss^{ma} e sollievo dello oppresso N^{ro} Regnio in ogni miglior modo; promittendo; sotto; renonciando; giurando uno dopo l'altro tocche; che tanto; delle quali cose tutte me Dom^{co} Xnacce notaro, atto fatto et accettato contro la mia volontà con aver fatto le mie proteste e con violenza e dubbito di vita, e seguito in tutto come sopra; in Vico in sala della solita abitazione del molto Ill^{re} e molto R^{do} Sig^r Don can^{co} Fran^{co} Mattei l'anno di N^{ro} Sig^{re} mille e sette cento trenta otto il primo giugnio giorno di domenica ora di vesperò circa; presenti per testimonij Pietro q^m Angelo Maria, Gio. q^m Matteo e Natale q^m Giouanni tutti del presente loco di Vico, chiamati pregati e rogati. Dom^{co} Xnacce notaro.

LE CANTONNIER DU COL DE VERGHU

Le beau livre du docteur Aurenche *Sur les chemins de la Corse*, dont nous avons entretenu nos lecteurs dans un précédent numéro et dont le compte rendu a fourni à presque toute la presse l'occasion de témoigner son admirative sympathie à notre île chérie, vient de recevoir de l'Académie Française une distinction méritée. La docte Assemblée lui a décerné une très grosse part du prix Montyon, destiné à récompenser les meilleures œuvres littéraires. Il n'est donc pas étonnant que la vente du livre ait eu tant de vogue, que la première édition ait été rapidement épuisée. L'éditeur lance donc une seconde édition (1).

Nous détachons du récit l'un de ces épisodes, où le docteur Aurenche a montré comment il avait su comprendre les Corses et leur pays.



Lentement nous repartons vers le Niolo, qui s'ouvre à l'Orient. Une autre forêt nous accueille, à la sortie du col de Verghiu, la forêt de Valdoniellu... Je cherche un abri pour déjeuner. Il ne peut être question de nous arrêter simplement au bord du chemin comme nous en avions formé le projet. Une halte pareille serait dangereuse avec le vent glacé qui vient du Cintu, toujours dressé devant nous avec ses neiges éternelles. Heureusement voici une maison de cantonnier au bord d'un petit pré. Je m'arrête devant la porte. L'homme vient sur le seuil et nous salue de son vaste chapeau. Je lui expose ma requête et, courtoisement, il nous ouvre sa maison.

Elle se nomme Castellucciu. Un raide escalier de pierre, extérieur à la muraille et que borde une rampe branlante, conduit à l'étage, où la vaste pièce qui sert de cuisine à notre hôte nous est offerte. Le feu flambe sous la grande cheminée, précieux appoint, car malgré l'été, l'air est vif et le vent glacé. Une petite fenêtre aux carreaux troubles s'ouvre au Nord. La porte, grande ouverte au Midi, laisse entrer à flots le soleil. Contre le mur, une table de bois épais et des bancs sans dossier; au milieu, une chaise de paille. Un plancher net et propre, des murs noircis par la fumée, où jaunissent quelques images. Un plafond de bois aux poutres saillantes. Un vaisse-lier rustique, quelques assiettes et deux tasses de terre vernie.

Nous déballons nos provisions. Le cantonnier nous offre

(1) Librairie Perrin, quai des Grand-Augustins, Paris.

ses assiettes et les deux tasses. Nous sommes trois. Il sort un « quart » de soldat en fer-blanc. Nous avons le nécessaire. A table, je propose à notre hôte de partager notre repas. Avec une hauteur polie, mais distante, il refuse. Il a déjà déjeuné. Il s'assied auprès du feu et nous regarde.

Petit à petit, la conversation s'engage. Notre homme a une figure énergique, une vaste barbe rousse, des yeux clairs et durs, de la couleur du ciel de son pays, où chante la bise; une carrure puissante. Il est vêtu de velours de chasse et de forts brodequins de soldat. Je lui demande de nous céder un peu de vin, le repas froid n'étant guère réchauffant.

— Je n'ai pas de vin, nous répond le cantonnier; ma paye ne me permet pas d'en avoir.

— Et que buvez-vous?

— De l'eau. Mais j'ai du café, le matin.

Du café! c'est avec un respect religieux qu'il prononce ce nom magique. On sent que c'est pour lui une chose très précieuse, très utile. Le feu et le café jouent dans la vie de cet homme le rôle des dieux lares chez les Romains de la République. Pour l'eau, il se plaint de ne pas avoir de source près de sa maisonnette. Il lui faut aller puiser à quatre cents mètres, et, l'hiver, c'est dur.

L'hiver, j'y songe, ce doit être terrible de vivre ici.

— Combien de temps dure l'hiver?

— De fin novembre à mi-avril; personne ne passe sur la route. Il y a deux mètres de neige et danger de mort.

— Vous vivez seul?

— Je suis marié, mais j'ai deux enfants qui vont à l'école; alors, ma femme habite dans sa famille, à Evisa, à douze kilomètres d'ici. Les enfants peuvent aller en classe.

Et malgré moi, j'admire ce père stoïque qui, pour que ses enfants jouissent du bienfait de l'instruction, — que le Corse apprécie plus que tout autre, — se prive de la douceur de la famille et vit solitaire comme un sanglier.

Je reprends notre entretien sur l'hiver.

— Mais alors, le chemin est impraticable pendant cinq mois. Vous ne sortez pas?

— Non, monsieur. Pourquoi faire?

— Comment vivez-vous?

— A l'automne, je rentre des pommes de terre, du lard, du biscuit de soldat et du café. J'ai mes provisions.

— Et que faites-vous?

— Je fais la « trace » pour aller à l'eau, tant que je peux, mais c'est dangereux.

Notre hôte s'est maintenant apprivoisé; il parle avec abondance. Comme tous les solitaires habitués au silence, lors-

qu'une occasion de s'épancher avec ses semblables se présente, il en profite avidement. Je lui demande :

— Qu'est-ce qui est dangereux, ici, l'hiver?

Et il repart :

— Monsieur, moi qui vous parle, j'ai vu la mort deux fois devant moi. La première fois, c'était il y a trois ans, à mon retour après la guerre. M. l'Ingénieur m'avait donné un compagnon, un ouvrier italien, qui devait m'aider à faire la route, parce que, tant qu'il n'y a pas plus d'un mètre de neige, en novembre, nous devons travailler à maintenir un passage sur le col. Mon compagnon était vieux. Il devait avoir le cœur malade. Nous étions dehors depuis le matin et avons travaillé au premier tournant du haut, où il y avait une forte chute. Il était derrière moi. Je l'entendais souffler entre chaque pelletée de neige, puis plus rien. Je ne me retourne pas ; je pense : le vieux se repose et je continue de faire ma « trace ». La neige tombait, je m'éloignais peu à peu. Le soir venait. Je retourne en arrière, je cherche le vieux. Je ne le retrouve pas. Enfin je l'aperçois, tout blanc, couché par terre, le nez sur sa pelle. Je l'attrape. Je le secoue. Il était raide, mort et gelé.

— Et qu'avez-vous fait?

— J'ai essayé de le rentrer. Mais il était lourd. Il y avait trop de neige. Je n'ai pas pu. Je l'ai laissé là jusqu'au printemps, quand la neige a fondu. Depuis, je n'ai plus voulu avoir de compagnon.

— Et l'autre fois, où vous avez vu la mort?

— L'autre fois, monsieur, c'était pour moi, et l'hiver dernier encore. Je m'étais fait une paire de skis moi-même, voyez-les. (Et il nous montre deux planches armées de courroies de peau brute, pointues aux deux bouts et dont l'une est cassée en son milieu.) Cela me servait pour aller puiser de l'eau à la source, car l'eau de neige me fait du mal. C'était le début du dégel. Il y avait un sirocco qui venait du col et qui ramollissait la neige. Au retour, à trois cents mètres d'ici, un de mes skis s'est lâché de mon pied et l'autre ski s'est cassé pendant l'effort. De suite, je me suis enfoncé jusqu'au ventre et j'ai senti que j'étais pris. J'ai voulu me dégager. Rien à faire, plus je remuais et plus je m'enfonçais. La neige entraît dans mes habits et le froid piquait ma chair. Alors j'ai attendu un moment pour me faire des forces, parce que je m'étais tant débattu que j'étais épuisé. Puis je me suis dit : si tu ne te sors pas ce coup-là, c'est la mort. Et je la voyais devant moi. Quand j'ai pensé le moment venu, je me suis penché en avant. J'ai nagé avec mes bras dans la neige molle. J'ai travaillé pour sauver ma vie. J'ai pu m'allonger sur le dos. J'étais sauvé. J'ai repris mon ski perdu, et, avec les mor-

ceaux de l'autre, que je tenais aux deux mains, je suis revenu à la maison. La neige arrivait à mi-hauteur de l'escalier. Je me suis évanoui dès que j'ai touché les marches. C'était la joie. Puis j'ai repris connaissance et j'ai pu rentrer. La porte était ouverte, le feu brûlait encore. J'y ai mis du bois, et puis, quand j'ai voulu me faire du café, je suis de nouveau tombé évanoui sur la pierre du foyer. C'était la fatigue. Combien de temps suis-je resté comme cela ? Je ne puis le dire, mais quand je me suis réveillé, il était nuit. Le feu couvait sous la cendre et mon café était encore chaud. Je l'ai bu. Je ne suis plus sorti jusqu'à ce que j'aie vu l'herbe sous la neige.

J'écoute avec émotion le récit de cet homme. Comment imaginer une telle vie ? Comment croire à de telles souffrances quand nous passons, allègres, sur la route et que nous voyons le dos courbé du cantonnier, le visage tourné vers les cailloux ? Parfois même, je me surprénais à envier le sort de cet homme qui coule des jours paisibles, exempts de soucis et d'efforts. Son horizon est borné par les deux tournants de la route où il plante son petit numéro carré au bout d'une pique. A midi, il cherche un coin d'ombre et s'endort pour une heure, la face tournée vers le ciel. Le soir, il regagne joyeux sa cabane où l'attend la ménagère portant un marmot joufflu.....

Maintenant je songerai à Leca Jean-Dominique, cantonnier du col de Verghiu, humble ouvrier de la route déserte, qui lutte tout l'hiver dans la tempête, comme un terre-neuvas, et que la mort guette, penchée sur lui, le regardant de ses yeux vides quand il se débat seul, enlisé dans la neige, plus traîtresse que la mer.

Mes compagnes angoissées ont levé la tête et, comme moi, regardent cet homme. On sent que le respect et l'admiration montent à leur cœur. Le cantonnier, un peu confus d'avoir tant parlé, se lève et va vers sa cachette. Il en sort un pot de terre brune :

— Je vais vous faire du café.

Une heure après nous quittons la petite maison cantonnière. Sur le seuil, j'ai demandé à mon hôte, en le remerciant de son accueil, — car en vrai Corse, il n'a voulu accepter aucune offrande :

— Que puis-je faire pour vous, mon ami ? Y a-t-il quelque chose que vous souhaitez ?

Et Leca Jean-Dominique de me répondre :

— Monsieur, il y a, de l'autre côté du col, une maison cantonnière. Elle est plus près d'Evisa, où j'ai ma famille, et il y a de l'eau contre le mur. Demandez pour moi, à M. l'Ingé-

nieur, qu'il me change avec mon collègue. Je sais que cela lui est égal, puisqu'il n'est pas du pays.

J'ai fait ta commission, mon brave. J'espère que tu as vu se réaliser ton modeste rêve et que maintenant, plus près d'Evisa, ta femme et tes enfants peuvent vivre avec toi en apportant le bonheur à ton foyer.

H. AURENCHE.

LE DISINGANNO

Eclaircissement au sujet de la guerre de Corse ou la Corse justifiée (*)

(Suite)

« Si les Génois voulaient se donner la peine d'examiner les histoires des siècles passés, ils y trouveraient des sujets devenus tout à coup inquiets, orgueilleux, perfides et rebelles (19) et ils comprendraient la différence qu'il y a entre ceux-ci et les Corses, toujours patients, soumis et suppliants en vain; toujours trompés, méprisés et trahis, et autorisés enfin, par une conséquence nécessaire de tout cela, à prendre les armes. C'est dans un tel parallèle que la République trouvera assez de quoi se faire des reproches, de quoi se confondre et de quoi même se convaincre, en trouvant combien sa conduite est toujours mystérieuse et cruelle, bien différente de celle des autres princes chrétiens, et de celle des Corses, dont le bon droit a été incontestablement prouvé. C'est ce qui doit aussi désabuser les étrangers faussement prévenus; si par hasard ils ont trop légèrement ajouté foi aux impostures accoutumées de la République, ce qui pourrait aisément leur arriver parce qu'ils ne sont pas à portée d'avoir une juste idée de nos malheurs, étant dans une toute autre situation que la nôtre, dont il est à souhaiter que le bon Dieu veuille bien les préserver toujours comme il y a apparence qu'il les préservera, eu égard au bon ordre de ceux qui les gouvernent, et à leur parfaite soumission ».....

Il était si bien connu de tout le monde que nos guerres

(*) Cf. les nos 37, 38 et 39.

(19) Allusion à la révolte des Pays-Bas calvinistes contre le roi d'Espagne, révolte qui aboutit à la reconnaissance de l'indépendance de ces mêmes calvinistes.

civiles prenaient leur source dans l'injustice très scandaleuse du ministère et dans la prostitution continuelle des lois, que les instances les plus pressantes portées en toute occasion par la Corse au Sénat de Gênes consistaient en cela (20) : « Que ceux qui seraient trouvés coupables de ce crime fussent punis indispensablement, comme on a accoutumé de le faire dans le Roïaume très heureux de la France : qu'ils ne fussent plus reçus dans aucun endroit des Etats de la République, et qu'on abolisse les pardons généraux et particuliers ; c'est ce que nous avons déjà indiqué ci-dessus, et qu'on peut voir dans les registres des actes du roïaume. Pour obvier à ce même mal, on a souvent fait présent à la République de la plus grande partie des armes à feu et on les a toutes éloignées du roïaume. Pour compenser en quelque façon la perte de l'inique profit que les Génois tiraient des procès contre les assassins, les Corses consentirent à une augmentation considérable des tributs annuels, durables autant qu'on ferait durer la défense des dites armes (21). Mais avec tout cela, au mépris des conventions publiques si solennellement établies, nous avons vu nous-mêmes tous les libertins et les séditeux, pourvus de ces mêmes armes individuellement, par les mains de ces mêmes ministres, dont le devoir était de pourvoir à la tranquillité

(20) Les Corses de l'En deçà des monts élaient douze députés (*i dodici*) qui étaient chargés à tour de rôle de siéger auprès du Commissaire général à Bastia, et de désigner l'un d'entre eux sous le nom d'Orateur pour porter leurs plaintes et leurs revendications devant le Sénat même de Gênes. Les exemples de punition à l'égard des fonctionnaires prévaricateurs sont rares dans l'histoire de l'administration génoise en Corse, de même que la reconnaissance de la légitimité des plaintes.

(21) En 1715, en effet, les Corses avaient consenti, en échange de l'interdiction du port d'armes, à payer un impôt de 13 sous 4 deniers par feu à la République. (Cf. à ce sujet le décret du 5 février 1716 dans le *Libro Rosso*.) Mais la vente des armes semble avoir continué comme par le passé. Le décret du 27 mai 1715 disait, entre autres : « Notification est faite que les illustres Collèges ayant eu connaissance des désordres infinis que le port d'armes a amenés dans l'île et des abominables homicides et vendette qui en résultent, ont décidé d'extirper ce mal qui empêche la population et la culture de s'accroître. Défense est faite à toute personne, de quelque condition que ce soit : citadin, corse, sujet ou étranger, feudataires et vassaux, de détenir ou de fabriquer, en quelque lieu que ce soit, une arme à feu, d'en importer ou d'en vendre ; aux capitaines de navires, d'en apporter, sous peine du dernier supplice et de la confiscation des biens. Quiconque se sera servi d'une arme pour commettre un délit sera puni de la même façon. Toute licence antérieure accordée à ce sujet est abolie. Tout fonctionnaire qui découvrira un contrevenant touchera 50 lire. »

publique. Il est bien vrai qu'on n'a jamais cessé pour cela d'exiger la susdite augmentation des tributs ».....

Toutes nos remontrances et toutes nos instances ont été inutiles. Elles n'ont jamais pu faire naître la compassion pour nos misères dans les cœurs des seigneurs génois avides de notre sang aussi bien que du petit reste de nos substances et qui appréhendaient en même temps la juste vengeance à laquelle nous a enfin portés, quoique trop tard, *cette nécessité extrême* qui, comme Sénèque le dit, *est bien souvent une grande ressource aux calamités des hommes*.

Tous ceux qui écouteront avec impartialité le récit sincère de tous ces faits véritables seront obligés certainement de condamner la conduite des Génois comme extrêmement cruelle; mais ils ne pourront pas apercevoir dans la nature des Corses cette férocité indomptable que nos ennemis prétendent. Mais, pour mieux persuader ceux dont peut-être le jugement ne nous est point favorable, nous voulons bien nous en rapporter au sentiment de toute l'Europe, et particulièrement de l'Italie, où un grand nombre de nos nationaux (22) se trouvent dispersés, pour y jouir de ce repos qui, banni depuis si longtemps par les Génois, n'a jamais pu entièrement se rétablir dans notre malheureuse patrie.

J'espère que tous ceux qui nous connaissent ne refuseront point d'avouer que notre nation est si jalouse de son honneur que l'on ne saurait indiquer un seul Corse qui se soit avili par l'exercice de quelque métier infâme; que les Corses se contentent de mener une vie misérable pourvu qu'elle soit honnête; que quand il s'agit de leur propre défense, ils excèdent à la vérité quelquefois, mais qu'un tel excès ne sort jamais des bornes de l'humanité; que par conséquent, on ne peut pas dire que les Corses commettent des meurtres, ou plus fréquents, ou plus atroces que ceux que les autres nations commettent. Et si on veut avoir de cela une preuve évidente, on n'a qu'à remarquer que l'on ne voit point les Corses punis ni plus souvent, ni avec plus de rigueur que les autres dans les Etats respectifs où ils demeurent.

Mais ce qui vous surprendra, je veux m'en rapporter au témoignage même des seigneurs génois. Ceux-ci (dans le Manifeste qu'ils publièrent en 1732 sous le nom d'un Corse, afin qu'il trouvât plus de crédit), en reprenant la nation de ce qu'elle ne se plaignait point dans les formes des ministres

(22) L'émigration des Corses vers le continent italien fut abondante au xvii^e siècle, et vida l'île de ses meilleurs habitants. Livourne et Rome en particulier en étaient remplis.

génois qui oublièrent leur devoir, parle ainsi des Corses, injustement offensés, méprisés et opprimés par ces ministres : « Moyennant une très légère satisfaction qu'ils reçoivent des ministres sujets au syndicat, ou quelque interposition d'un autre national, non seulement ils ne paraîtront point devant les syndics, mais s'il le faut, ils applaudiront à son gouvernement et le porteront jusques au ciel. »

Une nation que les Génois ont reconnue et déclarée si généreuse et si débonnaire à pardonner les extorsions les plus énormes et les mépris les plus grossiers, pourra-t-elle être condamnée par les Génois mêmes comme barbare et comme incapable d'être gouvernée? Une telle imposture est également sottise et injuste. Si les Corses sont si faciles à prodiguer des louanges aux tyrans les plus impitoyables, que feraient-ils à l'égard d'un véritable prince qui saurait mériter par sa justice l'estime des bons et par sa clémence encore l'amour des méchants?

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Le massif du Renosu. Contributions à l'étude phytosociologique de la Corse, par R. DE LITARDIÈRE, docteur ès sciences, et G. MALCUIT, professeur au collège de Boulogne-sur-Mer. Brochure de 143 pages in-8° avec une carte en phototypie de la région et 7 planches de belles gravures. Librairie Paul Lechevalier, 12, rue de Tournon, Paris, VI^e, mai 1926.

Ces belles recherches de MM. de Litardière et Malcuit sur le peuplement botanique du massif du Renosu et des massifs environnants complètent toutes celles qui avaient été faites auparavant par Soleirol, Jordan, Requier, Kralik, etc., et par le docteur Briquet (*Recherches sur la flore des montagnes de Corse et sur ses origines*, Annuaire Conserv. et Jard. botan. Genève, 1900) : « Notre travail, expliquent les auteurs, comporte, après un aperçu sur la physiographie du massif du Renosu, l'étude des associations végétales dans la région de Bastelica et les montagnes situées à l'Est, étude qui nous a amenés à des comparaisons avec des associations soit identiques, soit affines, existant dans les autres grands massifs corses ou dans diverses montagnes méditerranéennes (Sierra Nevada, Grand Atlas marocain en particulier). Nous terminerons par un appendice renfermant des notes sur la flore orophile du Renosu, puis sur quelques espèces intéressantes provenant de nos récoltes (p. 5). » C'est certainement une des plus belles et des plus savantes contributions apportées à la connaissance de la flore corse. C'est aussi l'une des plus précieuses, car l'un des auteurs, M. de Litardière, a déjà écrit quelques notes importantes sur ce sujet, dans lequel il s'est spécia-

lisé. L'ouvrage est précédé d'une bibliographie et terminé par de magnifiques planches photographiques, parmi lesquelles celle des Pozzi du Renosu est très caractéristique. Il est imprimé avec art et sur beau papier glacé. Il renferme de nombreux aperçus originaux. C'est ainsi que les auteurs ont distingué trois zones de peuplement botanique en altitude : la montagnarde, de 500 à 1200 m., avec le *Quercus ilex* et le *Pinus*; la subalpine, de 1200 à 1800 m., où prédominent le *Fagus* (hêtre) et l'*Abies* (sapin); enfin l'algpine, de 1800 à 2350 m., au-dessus de la limite des forêts, avec l'aulne.

La question de la spontanéité du châtaignier en Corse ne leur semble pas encore résolue. « Si parfois, écrivent-ils, au milieu de bois de chênes par exemple, dans le peuplement que nous avons étudié, on en rencontre quelques exemplaires qui *paraissent* spontanés, cela ne prouve pas forcément qu'ils le soient, car ces chênaies pourraient provenir d'une ancienne châtaigneraie abandonnée et où la végétation primitive aurait repris sa place. Il est possible néanmoins que la *Castanea* ait été indigène dans l'île, mais sa culture a pris une telle extension qu'il est fort difficile maintenant de faire la part des peuplements indigènes et de ceux de l'origine culturale. Le même problème se pose dans maintes régions, dans la Sierra Nevada en particulier » (p. 23).

Ailleurs, les auteurs examinent longuement la genèse des *pozzines*, ces trous remplis d'eau qui parsèment le plateau herbeux, au pied des crêtes du Renosu, et ils en arrivent à cette remarque originale : « Les *pozzines* ne sont pas établies, ainsi que les apparences porteraient à le supposer, sur un terrain plus ou moins consolidé; elles doivent plutôt leur formation au colmatage progressif, mais inégalement distribué, d'un lac d'origine glaciaire et lentement disparu » (p. 99).

En définitive, livre savant et attrayant, utile aux herborisants comme aux naturalistes en général, qui illustre la Corse et fait honneur à ses auteurs.

Come fù manipolata a Santa Elena la notizia della morte di Napoleone, par le docteur ERASMO DE PAOLI. Brochure grand in-8° de 23 pages, éditée par la librairie Le Opere e i Giorni, à Gênes, 1926.

Ce n'est pas la première étude d'un érudit qui, par ses origines corses et paolistes, s'intéresse vivement à notre pays et qui en prépare d'autres. La lecture de l'ouvrage de lord Rosebery sur Napoléon : *La dernière phase*, que tout le monde connaît, a révélé à M. de Paoli un certain nombre de réticences du célèbre homme d'Etat. Elle lui a par suite donné l'idée de rechercher la vérité sur la mort du plus grand de nos compatriotes. En historien habitué à l'étude des textes, il prend Hudson Lowe en flagrant délit de mensonge dans ses lettres au gouvernement britannique. Il dévoile le rôle infâme de ce comparse qu'est Thomas Reade, faux ami de Meara et espion du gouverneur, qui se cache dans l'ombre du géolier de l'Empereur. Il stigmatise la conduite du commissaire français, délégué de Louis XVIII, le marquis de Montchenu, fanfaron, parasite, besogneux et vieux beau, dénué de scrupules, qui affiche pour Napoléon, qu'il appelle un monstre, des sentiments de haine, mais s'empresse d'accepter avec gourmandise le bon dîner que le « monstre » lui fait un jour préparer.

Tous ces hommes, écrit M. de Paoli, s'entendirent pour affirmer

que Napoléon jouissait d'une parfaite santé, alors qu'il déclinait visiblement tous les jours, miné par le climat. Et quand le demi-dieu mourut enfin, les médecins anglais s'empressèrent de déclarer que la cause de la mort était ce cancer de l'estomac dont le père avait été déjà la victime. Seul le docteur corse Antommarchi, médecin attitré du malade, démontra par une autopsie pratiquée par lui seul, malgré les assertions contraires d'Hudson Lowe, qu'« il fallait chercher cette cause dans l'insalubrité de l'habitation réservée à l'Empereur et dans l'hostilité du climat de l'île où on l'avait relégué. En d'autres termes, Antommarchi affirmait que les Anglais avaient tué lentement leur ennemi trop confiant en refusant de croire à la vraie maladie, l'hépatite chronique » déjà diagnostiquée par le docteur O'Meara, médecin anglais, et signalée par lui à ses chefs. Il en avait été d'ailleurs sévèrement puni. Un journal anglais lui-même avait confirmé la thèse d'Antommarchi. Dès le 4 juillet 1821, il informait ses lecteurs que, suivant une lettre écrite de Sainte-Hélène le 7 mai, le foie avait été trouvé tellement *durci* qu'à peine pouvait-on l'inciser avec le scalpel. Le docteur Henry, autre Anglais, qui assistait à l'autopsie, avouait en sortant qu'Antommarchi avait été si persuadé de l'inflammation suraiguë du foie qu'il avait pratiqué une ponction pour en faire sortir le pus.

Mais cette affirmation de l'hépatite aiguë, due au climat malsain, aurait chargé l'Angleterre d'une telle responsabilité que ministres et comparses se mirent aussitôt d'accord pour n'accepter que l'idée du cancer de l'estomac dont Napoléon était, par hérédité, condamné à mourir, quel que fût le lieu de son internement. Pour faire accueillir la nouvelle de sa mort avec plus d'indifférence par l'opinion publique en France et en Europe, ils avaient répandu le bruit que Bonaparte laissait à son fils une somme de quarante millions, thésaurisée au temps de sa splendeur et déposée à la Tour de Londres.

On obtenait le même effet sur l'opinion anglaise en déclarant que cette mort délivrait l'Angleterre d'une dépense annuelle de 300.000 fr. nécessitée par l'entretien du prisonnier ! Ainsi l'événement suscitait le moins d'émotion possible.

En résumé, pour l'auteur, l'Angleterre truqua la mort de l'Empereur. Lord Rosebery, qui devait connaître la vérité, grâce à ses faciles recherches dans les archives anglaises, n'a rien dit par pudeur, et le docteur Antommarchi, accusé d'ignorance, est le seul à avoir découvert la vérité et à l'avoir dite. La démonstration ne manque pas de vigueur ni de précision. Elle est de nature à faire naître des doutes dans l'esprit des partisans les plus convaincus de la thèse britannique (1).

Nos vieilles provinces : la Corse, par Henry FRICHET. Brochure de 32 pages in-8°, avec une couverture en couleurs représentant une délicieuse bergère qui garde des moutons, publiée par France-Edition, rue Gazan, 19, Paris, XIV^e, 1926; prix 1 fr. 25. Collection des vieilles provinces de France.

Voilà un petit livre destiné à vulgariser les connaissances sur la

(1) Du même auteur, nous avons reçu une autre brochure, non moins intéressante, intitulée : *L'infelice missione di un diplomatico della Convenzione*, ou comment les peuples passent facilement de l'alliance à la neutralité et encore plus facilement à l'hostilité. (Même librairie.) Mais comme elle n'intéresse pas la Corse, nous n'en parlons pas ici.

Corse, qu'on est bien obligé de ne pas trop louer. Avec les meilleures intentions du monde, car l'auteur est animé par des sentiments de vive sympathie à l'égard des Corses, il se trompe ou trompe ses lecteurs. Il débute par un court résumé historique, dépeint rapidement nos mœurs, nos coutumes, conte quelques légendes, puis il nous promène à travers l'île, d'Ajaccio à Bastia d'abord, autour du littoral ensuite. Ses connaissances historiques sont superficielles. On y voit que la maison de Gaffori fut assiégée en 1750 par les Génois; on y apprend que le traité de Versailles fut signé en 1767 et que par là Gênes vendit ses droits sur la Corse à la France (erreur sans cesse renaissante, malgré tous les efforts de l'historien pour la détruire). On y lit que Marbeuf protégea les Génois contre les Corses après 1769, qu'il combattit Paoli, que les généraux Casalta et Gentili chassèrent les Anglais de Corse en 1795 (1), etc. Les noms propres y sont souvent défigurés : Bastelica devient Barteclia, Aleria se transforme en Alesia, la Gravone change de sexe et s'appelle Gravono. La géographie subit les mêmes violences : une chaîne de montagnes traverse l'île du Nord au Sud, le Campu di l'Oru est une station estivale très fréquentée, la population de l'île atteint 190.000 habitants ! Les descriptions ou les explications n'ont pas toujours l'exactitude qu'on est en droit d'exiger. Quoi qu'en pense l'auteur, la *jettatura* n'est pas corse, ni les *Stregner*, ni les *spirdi*. Le quartier moderne de Bastia n'est pas Terra-nova, mais Terra-vecchia. Sans doute ces erreurs proviennent souvent de mauvaises graphies, mais elles laissent l'impression que l'auteur ne s'est pas donné la peine de revoir ses épreuves ou de recourir aux meilleures sources. Il est vraiment dommage qu'un lecteur averti soit si souvent choqué, car M. Frichet a gardé de son voyage en Corse un si bon souvenir qu'il nous est sympathique. Sa profession de foi va droit à notre cœur : « On aime la France comme une mère et la Corse comme une maîtresse; ceux qui l'ont vue veulent la voir encore. » Quant à sa conclusion, elle est une réponse virulente à tous ceux qui croient découvrir chez les Corses quelques défauts. Cela fait que, malgré ses défauts, cette petite brochure n'est ni indigne d'être lue, ni indigne d'être conservée.

Le Roi Théodore, roman corse, par René DE WECK, dans le *Mercur de France*, numéros de mai et juin 1926, 26, rue de Condé, Paris.

Ce n'est là qu'un roman historique, dont le thème est emprunté à l'aventure merveilleuse de ce baron allemand, débarqué inopinément en Corse et proclamé roi par une population désespérée qui, ne sachant quel saint invoquer contre les Génois, accepte les propositions de concours qui lui sont faites par ce charlatan. L'événement est connu. M. de Weck a pensé qu'il pouvait tirer une belle histoire de cet incident tragi-comique, et il a brodé, avec une exactitude assez scrupuleuse, tout un conte d'amour autour du roi des Corses. Ce bel homme, un peu vaniteux, est fortement épris d'une jeune fille, descendante d'une grande famille de l'île, qui a juré de chasser les oppresseurs de sa patrie et se sert de Théodore comme d'un instrument. C'est donc la passion qui fait agir celui-ci plus que l'ambition,

(1) Que dire aussi de Vannina, si amoureuse de son mari qu'elle lui demande comme une suprême faveur de mourir étranglée de ses mains?

et quand l'amour lui échappe, il renonce à l'aventure. Le récit de M. de Weck ne manque ni d'habileté, ni d'agrément, ni même de science. La description du pays dans lequel se meuvent les personnages vrais ou faux, la peinture des mœurs d'un peuple que l'Europe alors mésestime sont assez justes. Il est vrai que le romancier avait, pour broser son tableau, un maître excellent qu'il a presque copié : j'ai nommé M. Le Glay, dont l'ouvrage sur Théodore reste encore l'étude la plus complète qui ait été écrite sur ce personnage romantique.

Histoire du peuplement de la Corse. — La Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse vient de publier ses deux derniers Bulletins de l'année 1925. Leur intérêt est à divers titres considérable. C'est ainsi que le numéro du deuxième trimestre (473-476) forme un savant ouvrage broché de 263 pages in-8°. Certains même le considéreront comme une publication capitale, car elle met au point toutes les questions du peuplement biogéographique de la Corse, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'ici. Les articles en ont été rédigés par des spécialistes d'une compétence indiscutable, presque tous attachés à ce grand établissement français qu'est le Muséum de Paris. Le sommaire donnera l'idée de l'œuvre :

Avant-propos, ou comment naquit l'idée d'une biogéographie de la Corse, par Louis Fage;

Introduction : le milieu géographique du peuplement, par A. Ambrosi;

Aperçu géologique, par Joleaud et Lemoine;

L'Homme, par Passemard;

Les Mammifères, par Joleaud;

Les Oiseaux, par Berlioz;

Les Reptiles et les Batraciens, par R. Despax;

Les Poissons d'eau douce, par Louis Roule;

Les Mollusques terrestres et fluviatiles, par Louis Germain;

Les Turbellariés, par P. de Beauchamp;

Les Coléoptères, par Sainte-Claire Deville;

Les Lépidoptères, par J. de Joannis;

Les Hyménoptères, par L. Berland;

Les Orthoptères, par L. Chopard;

Les Arachnides, par Louis Fage;

Les Myriapodes, par H.-W. Brolemann;

Les Phanérogames, par J. Braun-Blanquet;

Les Muscinées, par Pierre Allorge;

Conclusions : les relations paléogéographiques de la Corse, par Joleaud et Lemoine.

Le Bulletin du troisième trimestre, qui porte les numéros 477-480 (131 pages in-8°), contient les articles de M. Ad. Landry, député, sur Ajaccio en 1814, d'après un document d'archives; de M. le général Colonna de Giovellina, sur une famille d'évêques colonnesi ou 75 ans d'histoire de la Corse, avec 2 gravures; du savant abbé Marini, O. S. B., sur Gaffori en 1746-8, et de M. le docteur Pitti-Ferandi, sur un emprunt forcé en Corse en 1814 (1).

(1) Avec ces deux Bulletins se termine la mission que le directeur actuel de la *Revue de la Corse* avait assumée en 1911 et qui consistait à faire revivre et prospérer la Société des Sciences historiques et naturelles de la

Monuments du Moyen âge en Corse. — M. Clavel a eu l'excellente idée de réunir dans une brochure spéciale les articles parus dans la *Revue de la Corse*, sous la signature de M. Enlart, directeur du musée du Trocadéro, sur quelques monuments du Moyen âge en Corse. Nos anciens abonnés en savent l'intérêt. Les nouveaux lecteurs y trouveront une description aussi savante que nouvelle des édifices religieux et civils de Bonifacio, ainsi que de Sainte-Lucie de Tallanu. Elle est accompagnée de nombreuses gravures dues à la plume de l'auteur, dont le nom est universellement connu. Il y a joint une préface où nous relevons cette phrase très juste : « Je crains que les Corses n'apprécient pas l'intérêt de leurs monuments. » Cette brochure, à laquelle tout Corse doit faire une place dans sa bibliothèque, est vendue 6 francs par M. Clavel.

L'Echo touristique de la Corse. — M. Clavel, encore, a tenu parole et, comme nous l'annoncions sur la couverture de notre n° 38, il vient de publier le premier numéro du périodique qu'il entend consacrer exclusivement, comme le titre l'indique, aux nouvelles touristiques de notre île. On y trouvera cette fois la suite des articles de M. L. Villat sur les régions touristiques de la Corse; les souvenirs de M. Chauvet sur Morosaglia; quelques indications bibliographiques et surtout la liste des bons hôtels que le voyageur est assuré de rencontrer dans notre pays. Editée avec une attrayante couverture, la brochure est de 16 pages, dont 8 sont consacrées aux récits et 8 aux renseignements. L'abonnement est de 6 francs.

Revue de la Fédération corse de l'Afrique du Nord. — Nous signalons cette bonne Revue mensuelle des groupements corses de l'Afrique mineure, à laquelle collaborent, sous la direction de M. Paoli, bibliothécaire en chef de l'Université d'Alger, quelques-uns de nos meilleurs novellistes. Entre autres articles parus depuis 1925, date de sa fondation, et dignes d'être mentionnés, nous relèverons les suivants : le cédratier, par Icange (mars 1925); — l'eau minérale d'Orezza, par J. Carabin (avril 1925); — la tête de Maure, par J.-B. de Zalana (mai 1925); — les maladies du châtaignier, par J. Carabin (juin, août et octobre 1925); — le miel de Corse, par P. Fontana (juillet 1925); — la maison de l'Empereur à l'île d'Aix (septembre 1925); — Sampieru Corsu, par Mathieu Sampieri (octob., nov., déc. 1925); — les relations maritimes entre l'Algérie et la Corse, par Louis Paoli, et l'Académie des Vagabondi, par J.-B. Maccaggi (avril 1926). Voici le sommaire du dernier numéro reçu (mai) : la Revue et la Fédération; le relèvement économique de la Corse, par

Corse, fondée par l'abbé Letteron en 1881. Cette mission, il l'a remplie avec un dévouement, une abnégation même, que la plupart des membres de la Société se sont empressés de louer. Il a l'orgueil de pouvoir dire que le Bulletin de cette Société avait gardé entre ses mains le renom scientifique que son fondateur avait attiré sur lui. Mais quinze ans de travail intensif et continu méritaient un repos, que l'éloignement de la Corse justifiait davantage. Il abandonne donc les fonctions de Secrétaire général de la Société et de directeur de son Bulletin, en souhaitant dans l'avenir à celui-ci et à celle-là une prospérité égale à celle du passé. La liberté d'action qu'il acquiert ainsi, il entend la consacrer entièrement à la *Revue de la Corse*, fondée par M. Clavel, que quelques compatriotes ont mise entre ses mains, et il espère bien qu'il saura mériter la confiance qu'ils ont eue en lui; du moins il s'y efforcera. — A. A.

M. Sampieri; le congrès des amicales corses; le banquet annuel des sociétés la Mutuelle corse et la Corse d'Alger; les obsèques du maréchal des logis Nicoli; Napoléon et l'Académie française, par L. Paoli; échos et nouvelles.

La Corse touristique. — Le n° 18 de cet élégant périodique, dirigé par M. François Pietri, à Ajaccio, vient de paraître. Il est comme d'habitude de lecture attrayante, bien illustré et luxueusement présenté.

L'Annu corsu. — On annonce la réapparition pour Noël prochain de l'*Annu corsu*, rédigé par MM. Arrighi et Bonifacio. Ce sera le quatrième numéro de cet almanach littéraire d'une si belle tenue. Bonne aubaine pour les Corsisants et pour nos abonnés qui feront le meilleur accueil à cette publication dont l'éloge n'est plus à faire. Nous en reparlerons d'ailleurs.

Le Lariciu. — Un autre confrère vient de naître. Sa cité est Marseille et son père Charles Giovoni. Il portera le nom de *Lariciu*, l'arbre corse par excellence. Ce périodique, qui a le format de la *Revue bleue*, paraîtra trimestriellement. Il aura pour programme la vulgarisation de notre littérature auprès de nos « frères » des autres provinces françaises, « pour que notre pays en acquière une gloire nouvelle, pour qu'il soit enfin connu dans son intimité tant ignorée ou déformée par les Mérimée, les Daudet, les Dumas, pour qu'il soit enfin mieux aimé ». Applaudissons des deux mains à ce beau programme et souhaitons avec Paul Arrighi, qui a accueilli avec sympathie la naissance du frère cadet de l'*Annu corsu*, « que son programme soit non le régionalisme, non le corsisme, mais le cynéisme ».

Le premier numéro a paru en mars 1926 sur 12 pages. En voici le sommaire : Buts du *Lariciu*; Une lettre du maître régionaliste provençal Emile Ripert au *Lariciu*; Deux œuvres, un programme, par Paul Arrighi; biographies régionalistes : Santu Casanova; Una chiama di Santu Casanova en 1922; Lettara da u continente, par François l'exilé; Cantu d'amore, par Petru Leca; Au sujet de l'école professionnelle de Corte, par Marcel Poggioli; Paysage, par J.-B. Natali; Critique des livres; Nouvelles régionalistes; Biographie régionaliste. Le numéro 1 fr. 50. Abonnement 5 francs, avenue de la Capelette, 157, Marseille.

C'est à propos de l'apparition de cette jeune Revue que notre collaborateur Paul Fontana a écrit sur le *Lariciu* un article impeccable de forme et riche d'idées que la plupart de nos journaux insulaires ont reproduit. Il mériterait d'être cité en entier; en voici des extraits : « Si j'étais historien et poète à la façon de Michelet, dit-il, je chanterais l'hymne fervent de l'arbre (le laryx) et de la race que lient l'un à l'autre d'étonnantes et comme providentielles affinités. Comme notre race, il est altier et fier; il est sobre, rustique, ingénieux. Il n'a pas l'appétit glouton des êtres qui, dans la pourriture des décompositions organiques, puisent une vie facile et molle, parfois brillante, toujours éphémère. La terre qui le porte est pauvre, âpre, rocheuse; elle suffit à sa nature de primitif qui ne se nourrit que d'éléments simples. C'est un rude montagnard. Ses effluves balsamiques purifient l'air; son haleine est salubre; il est dispensateur de santé et de force..... Il est le grand symbole d'une race solide,

sobre, altière, primitive et rude, farouche en son orgueil, amoureuse de liberté et de gloire, que la gloire a déjà comblée de ses faveurs et qui, sûre d'elle-même, de son endurance, de sa pérennité, de son génie, conserve, intangible à travers les plus dures épreuves, ce talisman du salut : la foi dans ses destinées. »

La Croisière noire, de Paul Fontana, est un article humoristique qu'il a fait publier dans la *Dépêche Algérienne* du 20 mai 1926, au sujet du voyage en Corse de la commission parlementaire. Rappelant la traversée du Sahara et de l'Afrique centrale par une caravane d'automobiles, il ironise ainsi : « Quarante parlementaires, n'écoutant que leur courage, se sont offerts pour un voyage d'exploration dans une autre région redoutable et lointaine : la Corse. Poussant à l'extrême l'esprit de sacrifice, plusieurs emmenèrent avec eux leurs enfants et leur femme, que les lauriers de M^{me} Delingette empêchaient de dormir. On frémit de tant de folle témérité. » Continué sur ce ton plaisant, l'article finit plus sérieusement sur la crainte de voir cette randonnée n'aboutir qu'à des discours : « Pays superbe... nation admirable... richesses à mettre en valeur... sollicitude des pouvoirs publics... Puisque nous, qui aimons passionnément notre pays, ne savons pas nous unir pour faire son bonheur, comment pourrions-nous attendre des plus sceptiques des hommes, les parlementaires, qu'ils s'émeuvent du malheur de la Corse. » Pour le moment, soyons moins pessimistes que le spirituel journaliste et continuons à espérer.

Les forces politiques de la France. — C'est le titre d'un excellent article sur la Corse, paru dans le *Journal de la semaine, L'Opinion* du 5 juin, dirigé par M. Maurice Colrat, 7 bis, place du Palais-Bourbon, Paris, VII^e. Il nous intéresse moins par ses aperçus politiques, dont nous faisons ici complète abstraction, que par ses considérations sociales. Elles échappent à la banalité courante et sont, par leur exactitude, le fruit des réflexions d'un homme compétent qui signe Tygée. On en jugera par ces quelques phrases : « En Corse, d'abord, unité absolue, politique, morale et religieuse. Aucun problème politique, ni religieux, ne divise les Corses. Tous les Corses sont démocrates et autoritaires, et tous les Corses, avec ce côté superficiel que revêt toujours le sentiment religieux dans le Midi, sont attachés à la tradition et au culte catholiques. Pas de luttes séculaires contre une monarchie centralisatrice et pas de souvenir tenace des guerres de religion. Si rien ne divise les Corses politiquement et religieusement, rien ne les divise non plus économiquement. Il n'y a pas de prolétariat en Corse. Cela est un fait capital. Les intendants de l'ancien régime avaient aperçu cette particularité et proposé, avec une implacable logique, de créer ce prolétariat. La royauté s'y était refusée, ne voulant pas retirer la propriété aux moins riches pour en faire des ouvriers agricoles et des salariés. Tous les Corses sont égaux. Point d'aristocratie de droit et point de prolétariat. »

Les maux de la Corse et les remèdes. — Sous le titre de *La Corse se meurt*, la section socialiste de Bastia a rédigé un programme de défense économique qu'elle a adressé à la Commission parlementaire. Il ne manque ni de vigueur, ni d'éloquence, ni de documentation. Cette défense, dit-il, doit commencer par le reboise-

ment des pentes et la régularisation des torrents qui rendraient plus facile l'œuvre de l'électrification. Nous sommes entièrement de cet avis. Ce travail est urgent. Est-il possible? *That is the question*. Ne faudrait-il pas commencer par une réforme de nos habitudes pastorales et de nos mœurs électorales? Le manifeste socialiste n'a pas moins raison d'ajouter que l'exploitation de nos magnifiques roches serait une source de richesses. Il se termine par ces mots : « La Corse est à la France. C'est une mine d'or qui s'offre de tout cœur, et la France la laisse mourir de misère. » Cette dernière phrase seule nous semble inexacte et injuste.

Souvenirs de Napoléon à Ajaccio. — M. Marcaggi continue de publier dans le *Petit Marseillais* la série de ses articles sur la jeunesse de Napoléon. Dans les numéros du 10 et du 11 juillet, on trouvera : Un séjour dans sa ville natale au retour d'Égypte; dans le numéro du 27 juillet : Napoléon et Pozzo di Borgo.

La vendetta et les Paci. — M. P. Fontana apporte une nouvelle contribution à l'étude des *paci* qui suivent souvent, en Corse, la vendetta. Ses recherches dans les archives des notaires lui ont permis de découvrir un autre traité de cette nature signé en 1606. Le *Petit Marseillais* l'a reproduit dans son numéro du 13 juillet dernier.

France et Corse. — D'un article cité par la *Jeune Corse*, le 26 juin, sous la signature de Marc Brimont, nous extrayons le passage suivant : « Aime-t-on la France en Corse, oui ou non? Question ridicule. Le problème psychologique domine toujours les questions matérielles les plus irritantes. On ne change pas de nationalité comme de chapeau. Dans tout cœur corse, il y a l'estime et l'admiration de la France. De ces deux sentiments naît l'attachement... La force des impondérables l'a liée aux grâces du pays de France, au libéralisme de la nation la plus sensible du globe. Et bien qu'un peu d'incompatibilité d'humeur assombriasse parfois les rapports qu'entretiennent l'île très fière et la métropole trop aimée, le mariage a contemplé depuis longtemps ses noces d'or, et le divorce n'est plus possible. » Voilà qui est parfaitement dit.

La presse continentale et la Corse. — Et voici, pour finir, un extrait des articles que la presse continentale écrit sur les revendications de la Corse. L'auteur en est M. Raymond Colrat : « On a trop longtemps oublié la Corse; elle n'a jamais oublié la France. Son cœur a toujours battu avec le nôtre dans les jours d'angoisse. Elle a été à la peine, elle a été à l'honneur. N'est-ce point une raison suffisante pour qu'elle participe pleinement à l'essor de la nation? Il ne faut pas que, dans notre démocratie, il y ait des citoyens oubliés. La grande famille française ne doit pas connaître de parents pauvres. »

N. B. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons le bel ouvrage de M. Marcaggi sur les *Lamenti et voceri de la Corse*, dont nous avons annoncé l'apparition prochaine. Notre attente n'a pas été déçue et nous nous réservons d'en faire le compte rendu qu'il mérite dans le prochain numéro de la Revue.

NOUVELLES en quelques lignes

La population en Corse. — En attendant les résultats du recensement de 1926, continuons à déplorer la courbe descendante de notre démographie insulaire. Notre île, qui a tant besoin d'habitants plus nombreux pour travailler à sa prospérité et d'enfants pour aider à sa défense, accuse une diminution croissante de sa natalité, comme la France continentale. Les chiffres que nous relevons dans la *Revue de l'Alliance nationale*, vaillant petit organe qui plaide en faveur de l'accroissement de la population française, et dont M. Landry est un des protecteurs les plus actifs, sont de plus en plus désolants. Voici la comparaison suggestive des chiffres de ces trois dernières années : 1923, 1924, 1925.

Nombre des mariages : 1.564, 1.450, 1361.

Naissances : 5.112, 4.579, 4.521.

L'excédent des naissances sur les décès avait été de 776 en 1924; il n'est plus que de 709 en 1925.

Les chiffres de nuptialité et de natalité sont, quoi qu'on en dise, plus faibles que dans la France continentale.

Dans la première, en effet, la moyenne est, par rapport à l'ensemble de la population, de 9 à 10 pour 1.000; en Corse, de 4 à 5; pour la seconde, la moyenne est de 19 à 20 pour 1.000 sur le continent français, de 15 à 16 pour la Corse. L'excédent, dans notre île, est donc dû à la faible mortalité plus qu'à la forte natalité. La mortalité, qui est de 17 à 18 pour 1.000 sur le continent, est seulement de 13 pour 1.000 dans l'île.



Primes à la natalité. — Les familles nombreuses ont permis à la Corse de lutter autrefois contre Gênes, plus tard d'exporter ces légions d'insulaires qui travaillent à sa gloire, à sa prospérité et lui viennent en aide, de loin, par cent moyens. Pour que le nombre de ces familles se maintienne et que celui des naissances ne diminue pas chaque année, à l'exemple de tant de départements français, il est bon d'informer les familles de Corse que l'Etat est entré dans la voie du salut. Que les pères qui peinent pour élever leurs enfants, aujourd'hui plus qu'hier, n'oublient pas que la loi leur accorde un réel secours. M. Landry, président du groupe de défense de la famille et de la natalité à la Chambre, a déposé un amendement tendant à relever de 120 francs à 360 francs l'allocation accordée par la loi de finances du 13 juillet 1925 à tout enfant au delà du troisième; ce relèvement, effectué à partir du 1^{er} janvier 1927, servirait à compenser l'augmentation des impôts indirects et l'accroissement du coût de la vie. L'amendement a été voté par les deux Chambres et inséré dans la loi de finances à l'article 163, avec cette indication : aide nationale aux familles nombreuses. Que les pères de famille sachent donc réclamer ce qui leur appartient !



La culture du cédratier. — L'un des derniers numéros de la *Corse agricole* (15 avril) exhorte les agriculteurs à améliorer la culture du cédratier qui, dans ces dernières années, fut, pour notre pays, une vraie mine d'or. Il reproduit pour cela les excellents conseils que, depuis treize ans déjà, M. Vincentelli, d'Anvers, créateur de la confiserie des cédrats en Belgique, leur donnait dans la presse. (Cf. par exemple le *Bastia-Journal* du 15 mars 1913.)

« Le sol de la plupart de nos jardins de cédrats étant épuisé, écrivait-il, ne donne plus maintenant que des fruits de faible dimension. Or, ce qu'il faut s'attacher à récolter, ce sont les beaux et gros fruits bien verts et bien parfumés, à écorce très épaisse, puisque c'est la seule partie qui intéresse l'industrie de la confiserie, la pulpe étant en effet enlevée au blanchissage et jetée.

« Enseignez au paysan l'art d'amender son sol, de lui restituer les éléments que le fruit lui enlève; enseignez-lui à sélectionner les espèces et à soigner la taille. Supprimez la routine et donnez la conviction, entre autres, que le fumier d'écurie accomplit surtout un rôle physique dans le sol et que les grandes charretées contenant des mètres cubes de paille mouillée d'urine ne valent pas un sac de scories ou une cuillerée d'azote. »



La culture des amandes. — Bonnes nouvelles de l'agriculture corse. Les récoltes fruitières de l'année ont commencé par celle des amandes, qui fut abondante, nous dit F. T. dans le *Petit-Bastiais* du 17 juin. Le fruit s'est vendu aux environs de 400 francs le 2 juin, mais était encore de 175 francs les 100 kilos le 17. Or, la statistique agricole du Ministère donne comme récolte totale, dans une année moyenne, plusieurs milliers de quintaux. C'est donc une belle somme qui serait entrée dans l'île si les frais d'expédition n'étaient pas aussi nombreux. F. T. (*experto crede Roberto*) les dénombre : fret, 16 fr. le quintal; droits de commission, 10 pour 100; autres frais, 4 francs. Au total, 30 francs sur 100, auxquels s'ajoute le déchet de 8 p. 100 causé par le transport, soit environ 40 francs de perte par 100 kilos. Que la Commission parlementaire apprécie et décide ! Et l'économiste de donner aux agriculteurs des conseils qui lui sont inspirés par l'expérience. Vendez les amandes fraîches, malgré ces frais très lourds, car le fruit laissé sur l'arbre pour le séchage redoute les rongeurs, les vers et les voleurs. Cultivez bien vos amandiers et choisissez l'espèce dite *panzana*. Plantez les amandiers sur les coteaux rocaillieux, hostiles aux autres cultures, car cet arbre est peu exigeant. N'oubliez pas que, douce ou amère, l'amande sera toujours un excellent fruit de table, un sérieux appoint pour la confiserie et la pâtisserie, un bon expédient pour la parfumerie, enfin un précieux élément pour les liniments de la médecine. Quand la vogue du cédrat passera, celle de l'amande restera éternellement la même. Bravo pour l'agriculteur !



L'industrie laitière. — D'après M. Molinié, député de l'Aveyron, 15 millions, bon an mal an, sont apportés en Corse par l'Aveyron. Les ménages continentaux de laitiers viennent, du commencement de décembre à la fin de mai, tenir les laiteries, manipuler le lait, mettre en forme la pâte de fromage, qui, de quinzaine en quin-

zaine, de Bastia, de l'Île Rousse, de Calvi, d'Ajaccio, par Nice ou Marseille, est expédiée sur les hautes caves rovergotes d'affinement.



Exportation des produits agricoles. — L'Annuaire du Comité des intérêts corses de Nice, pour 1926, signale l'accroissement, pendant l'année 1925, des produits corses expédiés à Nice et l'activité de ce commerce. Les raisins, vins, châtaignes, lièges viennent au premier rang. On y trouve aussi les viandes fraîches, pommes, amandes, figues, agrumes, primeurs, olives, etc. Voilà bien où est l'avenir de l'île. En intensifiant les communications, on encouragera l'agriculteur qui est impatient de travailler. Aussi la question des transports maritimes est-elle la condition *sine qua non* de notre prospérité.



L'industrie de la pêche. — Elle n'est pas, en Corse, ce qu'elle pourrait et devrait être. La raison nous en est donnée par M. Rouston lui-même, alors qu'il était (récemment) sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande : « Ce n'est pas la faute des pêcheurs, a-t-il dit au cours d'un interview. Quand on leur reproche amicalement de ne pas faire mieux et davantage, ils vous donnent d'excellents arguments. Tout se tient. Le producteur corse, qu'il soit marin ou terrien, ne produira que s'il est sûr d'écouler ses produits et d'en tirer une juste rémunération. Le jour où les relations entre la Corse et le continent seront telles que des tonnes de poissons pourront être transportées en France par des moyens rapides et en toute garantie, on prendra là-bas des tonnes de poissons. » Conclusion identique à celle qui termine le paragraphe précédent. Or, comment la Balagne par exemple, où la terre est fertile et la côte poissonneuse, pourrait-elle exporter rapidement ses denrées périssables quand on connaît, pour les avoir utilisés, les services de bateaux qui la rattachent au continent. Lents, incommodés, réduits et en tout dignes d'un siècle précédent, ils ne font honneur ni à l'Etat qui dirige, ni à la Compagnie qui exploite les relations maritimes.



Transports maritimes. — L'unanimité est faite sur la nécessité d'un troisième service Bastia-Marseille et d'un second Bastia-Livourne, ainsi que sur celle de la construction, dès 1927, d'un des trois paquebots sur les quatre promis. M. Fraissinet, dans une lettre publiée par le *Bastia-Journal* du 10 juillet 1926, a lui-même proposé des solutions tendant à nous donner satisfaction. Mais il laisse de côté la question de la modification des clauses actuelles de connaissement. M. Caïtucoli a déposé un avenant à la convention du 8 décembre 1925, où il dit en termes nets : « Le connaissement ne pourra, à peine de nullité, contenir une clause quelconque ayant directement ou indirectement pour objet de soustraire l'armateur à la responsabilité que, de droit commun, le contrat de transport fait naître à la charge des transporteurs ; de renverser le fardeau de la preuve ; de déroger à l'article 229 du Code de commerce ou à la législation sur l'arrimage, ou d'attribuer compétence à un tribunal autre que celui du port de destination ou celui du départ de France, si le port destinataire est à l'étranger. » Seuls ceux qui n'ont jamais

expédié de marchandises ou de colis postaux entre le continent et la Corse pourront rester indifférents à la lecture de cet avenant conforme au bon sens et à l'équité.



Tarifs de transports. — La Commission de la marine marchande a adopté à l'unanimité une proposition de M. Caïtucoli tendant à étendre aux transports par mer les avantages qui résultent des billets de vacances à tarifs réduits, tels qu'ils sont accordés sur les voies ferrées du continent. Très bien. Nous avons toujours dit et inlassablement répété que la solution de la question corse dépend étroitement de la réduction des prix de transports par mer, pour les voyageurs comme pour les marchandises. Quand les hommes et les choses pourront facilement passer de Corse au continent, et à des prix très bas, le progrès économique suivra presque aussitôt et l'union franco-corse sera à peu près intangible. Voilà pourquoi l'argumentation de M. Fraissinet, dans la lettre citée plus haut, basée sur la comparaison des tarifs corses et algériens, nous laisse indifférents. Qu'on en juge. La distance entre Marseille et Alger est d'environ 750 kilomètres; celle de Marseille à Bastia ou à Ajaccio, à peu près de 350. Le passager paie, suivant la classe, pour le premier trajet 500, 380, 200, 91 francs; pour le second, 130, 87, 55, 30. Ces chiffres ne disent pas les différences de confort et de vitesse, et elles sont considérables. Pour les marchandises, dans le premier cas, la farine paie 39 francs, le sucre 63, le savon 63, le riz 54, le café 84, le vin 129; dans le second cas, 10 francs, 30, 24, 20, 44 et 35. Donc, par rapport à la distance, le café paie plus cher, le sucre presque autant; seuls la farine et le vin sont vraiment avantagés. Ne voit-on pas que l'Algérie, pays riche, peuplé, en plein développement, peut se passer de faveurs, tandis que la Corse, dont le développement économique commence à peine, doit être privilégiée dans ses tarifs, au moins pour quelque temps? Et M. Fraissinet le dit lui-même quand il écrit: « Il semble impossible, malgré les difficultés présentes, que la France puisse refuser à son seul département insulaire le crédit qui lui est nécessaire pour mettre sur pied des itinéraires convenables et assurer son ravitaillement. »



Le tarif kilométrique sur mer. — Par un discours de M. Sari, sénateur, au Conseil municipal de Bastia, nous apprenons mieux encore ce que des déclarations antérieures nous avaient révélé: la Corse est divisée sur la seule question des tarifs kilométriques. Les uns protestent contre un principe qui amène l'augmentation des tarifs de transport sur les lignes les plus longues; d'autres s'en réjouissent quand il a pour effet de réduire ces prix pour les trajets les plus courts. Il semble bien que jusqu'ici l'Etat ait maintenu opiniâtrement son point de vue en invoquant des raisons de déficit financier et d'assimilation avec le tarif des chemins de fer. Attendons la fin de la controverse. Du moins a-t-on promis, affirme M. Sari, que le tarif kilométrique ne serait jamais appliqué aux marchandises, et cela importe plus que tout.



Le service quotidien. — La Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur, qui a tenu un récent congrès à Draguignan, vient de faire sien le double vœu émis par le Syndicat d'Initiative de Calvi : création, suivant la proposition de la Compagnie Fraissinet elle-même, de trois services hebdomadaires à 15 nœuds de Nice à Calvi, qui sont les points les plus rapprochés entre le continent et la Corse; inauguration d'un service public d'automobiles entre Calvi et Piana, qui compléterait les itinéraires si utiles établis par la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. L'intérêt de cette double création n'a pas besoin d'être démontré. Il apparaît plus grand encore quand on sait quels bateaux assurent le service. La capitale de la Balagne a raison de réclamer. Un « *Corsica* », un « *Iberia* », un « *Numidia* », navires qui lui sont réservés, sont à réformer, tant ils manquent du moindre confort et déplaisent aux touristes. Quant à leur vitesse, elle est exaspérante. Il est à peine croyable que treize à quatorze heures soient nécessaires pour franchir la distance Toulon-Calvi, soit 235 kilomètres. Même en accueillant des raisons d'économie, nous serons toujours parmi ceux qui appuieront les doléances de la Balagne, puisque, de l'aveu même de M. Fraissinet, six heures suffiraient à effectuer ce parcours, en attendant qu'une diminution du prix du charbon permette de le faire en cinq heures !



Les relations entre la Corse et l'Afrique. — Le rétablissement des relations maritimes entre la France insulaire et la France africaine est une chose faite. Le paquebot *Oudjda* a effectué, pendant le trimestre écoulé, trois voyages d'aller et de retour entre les deux régions, deux d'Alger-Ajaccio et un de Bône-Ajaccio. La nouvelle aurait pu nous réjouir pleinement si elle avait ajouté que les relations continueraient en dehors de la période des vacances. N'est-il pas étrange qu'il faille batailler pour obtenir que la Corse soit directement rattachée à l'Afrique du Nord ? Notre île est en mesure d'exporter en Afrique des châtaignes, des fruits, des fromages, des bois, des eaux minérales, pour ne parler que des principaux produits; elle peut en recevoir des farines, des fruits, des phosphates surtout dont le sol insulaire a le plus grand besoin. Faudrait-il prouver que les moyens de transport sont une condition nécessaire de la prospérité ?



Mouvement du port de Bastia. — La direction du port de Bastia nous fait connaître que, pendant le second trimestre de cette année, le trafic a encore augmenté : 391 navires sont entrés ou sortis, jaugeant 122.000 tonneaux. Le chiffre des importations a atteint 13.487 tonnes; celui des exportations 14.823. Le nombre des passagers a été de 18.951, dont 8.508 ont débarqué et 10.443 se sont embarqués. L'activité bastiaise continue son ascension.



Amélioration des ports. — Il semble que cette question de l'aménagement et de l'outillage moderne des ports insulaires soit entrée dans une période de réalisation très prochaine. Ajaccio a déjà un programme établi et accepté. Celui de Bastia va suivre, si l'on s'en rapporte à la promesse faite à M. Sari. Il arrive quelquefois que la réalisation suit les promesses et l'espoir est permis.



L'assainissement. — C'est, nul ne l'ignore, la plus importante des questions pour la Corse. Le Ministre des Travaux publics a décidé de faire inscrire parmi les travaux à entreprendre en 1927 l'assainissement de la plaine orientale. Serait-ce possible ?



L'électrification. — Une lettre du Ministre des Travaux publics à M. Cañucoli l'informe que son administration compte classer parmi les travaux à entreprendre l'année prochaine l'installation de quatre centrales hydro-électriques de 1.000 CV. chacune : une à Bonifacio, une à Corte, une à Sorbollanu et une sur le Golu, probablement.



Budgets communaux. — Un député a déposé un projet de loi tendant à la constitution d'une caisse d'avances aux communes, alimentée par des ressources spéciales, et permettant de prêter aux collectivités administratives les sommes dont celles-ci pourraient avoir besoin pour l'exécution de leurs travaux indispensables ou urgents. Bonne idée dont la réalisation serait particulièrement profitable à la Corse. Ajoutons que M. Poincaré a prévu, dans ses projets financiers, que sur l'impôt du chiffre d'affaires relevé à 2 p. 100, un pourcentage de 10 centimes irait à cette caisse d'avances. La réalisation de cette excellente idée serait donc prochaine.



Les artistes corses. — Nous avons remarqué, au cours d'une visite au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, un certain nombre de tableaux d'inspiration corse qui faisaient bonne figure au milieu de cent autres belles œuvres. L'île des beautés suscite le talent. Il suffit qu'un artiste sensible sache transporter sur la toile les couleurs si vives et les paysages si variés de notre petite patrie pour que son œuvre attire les yeux. Ce fut le cas de M. Bassoul et de M. Barrière avec leur *Village corse*, de M. de Lassence avec son *Vallon du Tavignanu*, sa *Route du Salarju* et ce *Golfe de Portu* dont la reproduction ne laissera jamais. Ce golfe a également inspiré une belle toile de M. Elliot. M. Mercadier a exposé un *Pont du Golu* et M. Lucien Peri, notre compatriote, un *Monticellu*.

Le Salon des artistes français renfermait, en outre, une douzaine d'œuvres relatives à la Corse : *Une vue du golfe d'Ajaccio*, par M. Caniccioni, qui a obtenu une récompense ; une *Vue d'Ajaccio*, un *Arbousier*, un *Monte d'Oru*, par M. A. Bouchet ; un *Retour du marché à Corbara* et *La corvée d'eau à Ota*, par M. R. Carré ; une *Matinée de novembre sur le golfe de Portu*, par M. Beijonneau ; un *Vieil amandier*, par M. Bertolotti ; une *Vieille cour de Bastia* et *l'Eglise Sainte-Marie*, par M. Mellorio ; le *Paysan corse* de M. Roblet. Ajoutons enfin un buste et une médaille du sculpteur Patriarce dont le talent est connu. La Corse et les Corses ne peuvent plus être absents d'une manifestation artistique.

Le Directeur-Gérant,
A. AMBROSI.

PAGES

réservées à la publicité

ÉTABLISSEMENTS VINCENTELLI S. A. ANVERS (BELGIQUE)



Fabricants et Fournisseurs Généraux
DE MATIÈRES PREMIÈRES
pour la PATISSERIE, la BISCUITERIE
et la BOULANGERIE FINE

SPÉCIALITÉ :
TOUS LES FRUITS CONFITS SANS EXCEPTION

TÉLÉGRAMMES : VINCENTELLI ANVERS

Codes A. B. C. 5th & 6th Ed.

Pour la publicité, s'adresser exclusivement à

M. A. F. VINCENTELLI

177, Rue Lozane, ANVERS (Belgique)

qui a bien voulu se charger de centraliser les demandes, dans l'intérêt de la Revue et à titre gracieux.

Patriotes corses, prêtez votre concours à l'expansion de cette Revue qui ressuscite le passé glorieux de votre île, et sert de tribune à ceux qui, dans le présent, recherchent son progrès économique et moral. — Réservez votre clientèle à ceux qui nous assistent.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. Saint-Nicolas et 41 bis, b^d Paoli, à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 30 francs par an

‘Damiani’

LE DÉLICIEUX VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

Rouge ou blanc 18°

- BASTIA : siège social et maison principale.
PARIS : bureaux et magasins d'exposition :
139, F^{rs} Poissonnière (Trudaine 35-97).
LYON : dépôt : 70, Cours Lafayette.
MARSEILLE : 7, Impasse des Peupliers (Prado).
EXPORTATION : dans l'Univers entier.

VRAIE MARQUE